

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 19 au 25 mars 2010 - N° 6306 - 59^{ème} année



ET MAINTENANT...



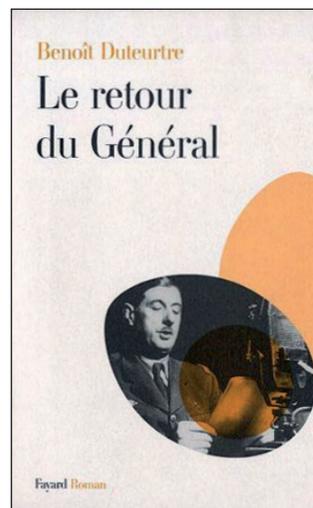
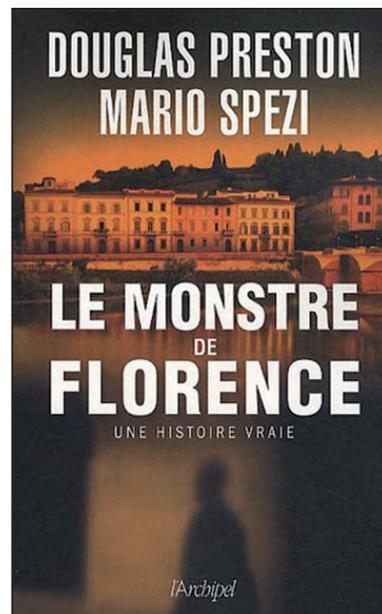


PAR MARIUS MURACCIOLI

HISTOIRE VRAIE EN TOSCANE

Jack l'Eventreur sortait tout droit des brumes de Londres pour s'attaquer aux prostituées, L'Etrangleur de Boston sillonnait les beaux quartiers violent et assassinant des femmes âgées; le Vampire de Düsseldorf s'attaquait indifféremment aux hommes, aux femmes et aux enfants. «Le monstre de Florence» - c'est le titre d'une histoire vraie signée Douglas Preston et Mario Spezi, aux Editions l'Archipel - tuait de manière horripilante les couples en train de faire l'amour dans de leurs voitures. De 1974 à 1985, sept couples furent assassinés dans les collines entourant Florence. En 2000, Douglas Preston réalise son rêve en s'installant en Toscane avec toute sa famille pour y écrire un thriller. Il découvre qu'en face de sa ferme est perpétré par un tueur en série l'un des crimes les plus abominables que l'Italie ait connu. Il se décide à enquêter sur cette histoire avec l'aide d'un journaliste d'investigation indépendant, spécialiste en affaires criminelles, Mario Spezi. Les choses vont se compliquer et prendre une tournure à laquelle tous deux ne s'attendaient pas lorsque la police se mettra à les suspecter. Preston sera interrogé, on lui demande même de quitter le pays. Pire, son ami journaliste se retrouve en prison. Il est accusé d'être le monstre de Florence. Le journaliste frémit lorsqu'il se trouve sur les lieux du premier de ce type de crime : «D'un mouvement de tête, le flic lui désigne l'arrière de l'auto. Le corps de la fille se

trouve à l'écart, au milieu des fleurs sauvages, au pied d'un talus. Elle a également été tuée d'une balle et repose sur le dos entièrement nue (...). Les yeux bleus sont grand ouverts et regardent Spezi d'un air étonné. Le tout forme un tableau artificiel. Il n'y a pas de traces de lutte, mais le plus étrange : toute la zone pubienne a entièrement disparue (...). Les Italiens ont-ils de bonnes raisons de croire que derrière ces crimes horribles se cache une secte satanique ?



LE ROMAN DU RETOUR DU GÉNÉRAL

Pourriez-vous imaginer la stupeur créée par la réapparition de Charles de Gaulle dans la France contemporaine ? L'occasion vous est donnée de lire le roman de Benoît Duteurtre, «Le retour du Général», aux éditions Fayard. L'homme du 18 juin fait irruption, en prime time, un soir à la télévision, pour lancer un appel à la résistance à ce qu'on a pris l'habitude, résignés, de mettre sur le dos de la crise mondiale : « Un alignement suicidaire sur de prétentieuses normes internationales menace notre prospérité. La foi aveugle dans la loi du marché, l'abandon de toute politique sociale volontaire, le renoncement à l'indépendance nationale et l'affaiblissement de notre langue mettent en péril l'existence même de notre peuple(...) ». Il faut lire cette fiction pleine de couleurs et d'éclats de rire, écrite sur le ton agréable de la farce.

LE PRIX DE L'ÉMOTION À THÉRÈSE MAZZONI

Elsa Kudelka, Camille Canioni, Anne-Marie Bianconi, du club «Lis ce livre» et créatrices du Prix de l'Emotion (elles n'ont qu'une douzaine d'années) attribué à celui des lecteurs adultes ayant exprimé le mieux son émotion après la lecture d'un livre qui lui avait été confié, ont décerné la suprême récompense à Thérèse Mazzoni. La lectrice assidue des rendez-vous mensuels «Entrée-Livre», animés dans les locaux du secteur adulte de la bibliothèque centrale de Bastia par Marie-Hélène Muraccioli, s'est laissée émouvoir par l'ouvrage, écrit en italien, d'Antonio Tabucchi, «Piccoli equivoci senza importanza», un recueil de 13 nouvelles. Parmi celles-ci l'une évoque une femme qui s'occupe de son frère, un écrivain, en fin de vie. Il est difficile pour elle, voire impossible, de le voir dans cet état. Elle décide donc de le soulager. Pour ce faire, elle s'approche de lui avec une seringue et on comprend qu'elle veut l'euthanasier... Dans une autre nouvelle, un homme part pour Madras, une ville d'Inde, en train. Il rencontre un autre homme et tous deux sympathisent. Il met du temps à savoir ce que cet homme vient faire à Madras. «Piccoli equivoci senza importanza», c'est la nouvelle éponyme, dans laquelle un homme assiste au procès d'un des ses amis, et en profite pour se remémorer les moments de leur jeunesse... D'autres lecteurs ont été récompensés par des encouragements pour avoir également su exprimer leur émotion à la lecture d'ouvrages : Lea Casale a lu et apprécié «Lady» de Melvin Burgess, Janie Poyelle a été émue par la lecture de «Chambres 27» de Louis Atangana, et «Le roman de la momie» de Théophile Gautier n'a pas laissé insensible Barbara Filippi. Nos trois jeunes lectrices fondatrices du Prix de l'Emotion, qui sera renouvelé, ont fait la démonstration que le livre peut et doit être le compagnon de toute une vie. Merci à Elsa, Camille et Anne-Marie...



AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli



4 TERRITORIALES

Dernière ligne droite pour les quatre candidats en lice : Camille de Rocca Serra, Gilles Simeoni, Paul Giacobbi et Jean-Guy Talamoni



Camille de Rocca Serra, Paul Giacobbi, Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni, réunis sur scène avant le 2^{ème} tour

6 Ecologie: bientôt un pôle environnement en Costa Verde, la bien nommée

8 Rendez-vous : 13^{ème} Festival du cinéma espagnol et latino-américain à Ajaccio

10 Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

11 ANNONCES LÉGALES

22 Football : retour sur les éliminatoires de la Coupe de Corse poussins

24 Course hors stade : rendez-vous dans le Cap pour les 1^{ères} foulées de Pino, le 2 mai

● **En Corse, moins qu'ailleurs, les élections territoriales n'ont livré un verdict définitif.**

Certes, l'arithmétique si elle s'accommodait au sortir des scrutins, des votes et des tendances, pourrait laisser croire que tout est joué.

Mais, un deuxième tour peut réserver des surprises et le troisième tour davantage encore !

Il y a les électeurs et puis il y a les élus !

Il en va du message sorti des urnes comme de la plume au vent et, de la boîte de pandore au « *bal des cocus* », le pas peut être vite franchi. Sur-tout quand la fête est célébrée avant que la deuxième mi-temps ne soit jouée ! La peau de l'ours est belle. Mais pour la vendre, il convient d'abord de l'avoir tué. Et l'on sait que Jean de la Fontaine, dans son bestiaire, a su personifier bien des caractères et des comportements à travers des animaux confrontés à des situations diverses desquelles la société des hommes devrait tirer de bien sages enseignements, voire des leçons à méditer... !

Ceci étant écrit, le premier tour de scrutin en Corse a vu s'exprimer les états d'âme des uns et des autres et l'on a pu assister à divers rapprochements, des plus insolites et des plus détonants.

Toutefois le scrutin du premier tour a été salué par beaucoup comme l'expression d'une volonté profonde de changement et d'alternance pour un renouvellement des équipes dirigeantes !

Avec du vieux faisons du neuf, donc ! Car le débat aussi peu éloquent qu'il fut, n'a pourtant pas fait émerger de personnalités nouvelles. Campant sur des socles de certitudes réaffirmées, toutes ces personnalités ont donné comme une impression nette de déjà vu et déjà entendu.

Alors, changer, pourquoi pas ? Mais avec qui ? Comment et pourquoi faire ?

Je crains que l'électeur n'en soit pour ses frais, une fois de plus, une fois encore !

Mais la politique, sous couvert de démocratie, à chaque élection, permet aux prétentions, comme aux rancoeurs les plus échevelées, de s'exprimer sans retenue ! Nul n'en est épargné ! Et les dégâts se mesurent à l'aune des résultats.

C'est aussi pour cela que je peux écrire qu'entre ces deux tours, tout demeure possible. Confirmation du premier tour et amplification, ou bien, rectifications et, qui sait, retournements ! Tout est possible.

Alors...

À MÉDITER

«Mieux vaut vivre un jour comme un lion que cent ans comme un mouton.»

Proverbe italien

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Electeurs, à votre altern

C'est bien connu, les routes de Corse ne sont ni les plus sûres ni les plus confortables et elles pourraient bien ne jamais le devenir. Nos futurs élus régionaux le savent d'autant mieux qu'ils auront à s'en charger, entre autres bagages, avec des moyens dangereusement réduits. Quatre candidats s'y sont pourtant engagés, portés par la confiance de leur équipage et de leurs supporters respectifs. Dans cette course à la nouvelle mandature territoriale, amputée de deux ans : le challenger Paul Giacobbi et sa grosse cylindrée de gauche, pesant pas moins de 40% des voix ; le sortant Camille de Rocca Serra, qui prend à nouveau le volant à la tête d'un équipage soudé mais vacillant, puisque n'ayant obtenu que 21,34% des voix au 1^{er} tour ; Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni, partis sur des chapeaux de roues mais séparément, avec respectivement 18,40% et 9,36% des suffrages. Cul-de-sac pour certains, boulevard pour les autres, ce grand tour final sera avant toute chose, celui de milliers de Corses appelés à prendre eux-mêmes les commandes, ce 21 mars.



Paul Giacobbi, Ange Santini, Jean-Guy Talamoni et Gilles Simeoni en lice pour le 2^{ème} tour

En aparté, avant son entrée sur la scène du théâtre municipal de Bastia, à l'occasion du grand débat public organisé par RCFM et Corse-Matin, le 16 mars dernier, Gilles Simeoni, propulsé à la seconde place au 1^{er} tour de cette élection territoriale et aussitôt rétrogradé à la troisième par le jeu des alliances de l'entre-deux tours, ironisait auprès d'une colisitère : «*autant de monde pour un film dont on connaît la fin...*». Une inconnue à laquelle renvoyait, ensuite, au cours de l'échange entre les candidats, un Ange Santini dans la nécessité du combat et de la résistance, un Paul Giacobbi tout en force mesurée et en prudence, et un Jean-Guy Talamoni à l'aise dans ses baskets d'opposant revigoré, chacun donnant le ton de la stratégie de son camp adoptée dans le temps de préparation du second tour.

Ce temps a été marqué par un rassemblement de la gauche plutôt bien huilé mais stigmatisé de part et d'autre comme un grand «*marchandage*», une «*distribution anticipée et anti-démocratique*

de postes au mépris du peuple corse et dans la plus pure tradition dynastique». Toute à ses négociations internes, la gauche issue de Venaco n'a d'ailleurs pas pu ou voulu prêter l'oreille à l'appel des nationalistes modérés mais emballés à l'idée d'une convergence des forces de progrès capables de construire une véritable «*alternative*» (mot choisi : le **Front de gauche**, autre grand bénéficiaire du 1^{er} tour, l'avait fait sien par la bouche de Dominique Bucchini, le préférant à celui d'«*alternance*» qui, lui, depuis la constitution des premières listes, colle comme une seconde peau à Paul Giacobbi et aux siens).

En politique, il ne faut quand même pas exagérer, l'amour «*fusionnel*» a ses limites toutes rationnelles et arithmétiques. Arbitrage plié ? Il reste encore à Femu a Corsica à faire porter sa voix dans le cadre d'un troisième tour. Faute de quoi, pour elle, le changement n'en serait pas un, et la dernière ligne droite de cette élection, aussi à gauche puisse-t-elle être, une véritable «*impasse*».

Pour l'heure, la route qui mène à la Région s'apparente bien à une quatre voies : elle en a la rectitude et doubler par la gauche y est d'autant plus autorisé que ceux qui s'y sont déjà engagés peinent à avancer ; une ligne continue, par ailleurs, y interdit, on vient de le dire, certaines intégrations de... voix.

La précédente étape a donné la trajectoire. Après les pronostics et jusqu'au soir des premiers résultats, entre mines déconfites, sourires contenus ou entendus, et vraies explosions de joie, elle imprimait sa vérité sur les visages des coureurs : point mort à droite, forte accélération à gauche et percée sans précédent du double équipage natio. Bien sûr, même s'ils ont été bien plus nombreux que sur le continent, tous les électeurs attendus n'étaient pas là, 38 000 d'entre eux préférant à cette course effrénée au pouvoir territorial et aux voix une partie de pêche plus tranquille. Ce taux de participation confère, il est vrai, pour le second tour, très peu de marge de manœuvre aux «*sortants*», qui ne pourront

ateur...



compter avec assurance sur des supporters espérés, les «sortis» du 1^{er} tour préférant soit appeler à un vote sanction, soit, pour la plupart et les plus plébiscités d'entre eux, s'en remettre au libre-arbitre de leurs électeurs (ironie du sort(i) : la «voiture-balai» de Jean Toma, avec, finalement, 4,25% des voix, fait ainsi, de son côté, place nette...).

La gauche unie, donc, devrait, *in fine*, gagner la compétition pour l'Exécutif. Mais rien n'est encore joué. Par ailleurs, ferait-elle, pour autant, flotter sur la Corse le fanion du changement ? Pour faire chanter les lendemains des Corses, il faudra bien davantage qu'une étiquette ou une couleur politique.

Sur le front de cette élection, la tendance est aussi à la résistance, malgré leur érosion, de toutes les forces traditionnelles.

Andrea Fazi, observateur avisé de la politique insulaire, interrogé tout récemment sur les ondes de RCFM, déclarait en bonne marche l'émancipation des électeurs corses. Rien n'est donc moins achevé mais, sur la ligne d'arrivée qui est un autre point de départ pour la Corse, tout peut encore prendre un nouveau tour...

«Yalta in Venaco» : la réaction de la droite à l'union de la gauche



Camille de Rocca Serra sur le terrain aux côtés de Jean-Louis Milani

Dans un communiqué en date du 16 mars, la liste «Rassembler pour la Corse», conduite par Camille de Rocca Serra, nous prie d'insérer : «C'est un partage de la Corse à la façon d'un dérisoire petit Yalta qui s'est tenu à Venaco. Marchandages, combinaisons, répartition des postes par anticipation, verrouillage des fonctions ; la «gauche plurielle» a réalisé hier, sous la direction de Paul Giacobbi et dans le secret le plus absolu, un de ces exercices dont elle raffole et où elle excelle : les petits jeux d'appareils. La vraie question est : pour faire quelle politique ? Pour maintenir une concurrence bénéfique à tous les Corses ou réinstaurer un monopole des transports ? Pour aider nos entreprises et donc nos emplois, ou pour les entraver ? Pour créer des richesses ou pour gérer la pénurie ? Pour redonner à la Corse confiance en elle-même ou pour en revenir aux emplois assistés, aux subventions sans fin et à la sébile tendue vers Paris ? L'attelage qui se dessine est tellement hétéroclite qu'on ne peut, ce soir, répondre à ces questions. Une seule chose est certaine : ce qui se dessine, c'est le retour de la pulitichella, avec ses combines, ses tours de passe-passe au sein d'une même famille et ses aides accordées en fonction de l'appartenance partisane. C'est aussi le retour d'une conception fermée et secrète de l'action publique, sourde aux autres aspirations, y compris celles qui se réclamaient aussi d'un «changement». Cette conception du «diviser pour régner» au lieu de rassembler, nous ne la voulons pas. Nous ne voulons pas de ce retour en arrière pour la Corse, nous pouvons encore nous ressaisir et l'empêcher en nous mobilisant massivement dimanche prochain. »

Le parti de l'écologie ?



Daniel Cohn-Bendit

Souhaitant partager sa réflexion, un de nos lecteurs, Gilbert Billon, nous prie d'insérer : « Après le résultat des régionales et la prestation des caciques de l'écologie, nous sommes nombreux à être surpris que ces responsables enferment l'écologie à gauche, et déduisent qu'invariablement leurs voix se répartiront sur le parti socialiste. De nombreux écologistes ne sont pas socialistes par conviction et, surtout, dans la plupart des régions, leurs projets ne sont pas en phase avec ceux des socialistes. Alors cette façon de s'approprier des voix dont ils se croient propriétaires éclaire la doctrine confuse des Daniel Cohn-Bendit, Noël Mamère, et même Cécile Duflot avec plus de nuances. Nous savons que Mrs Cohn-Bendit et Mamère sont de gauche, avec des relents d'extrême gauche, et voir entraîner le monde de l'écologie dans leurs sournoises orientations ne peut que nous interpellier. Je suis étonné que dimanche soir, sur les plateaux des chaînes de télévision, aucun homme politique de droite n'ait fait remarquer que ces chefs écologistes enfermaient leurs électeurs dans le parti socialiste. »

Costa Verde : la gestion

De nouveaux équipements, très ambitieux sur le plan environnemental, devraient bientôt voir le jour sur le territoire de la Costa Verde. L'objectif étant de transformer un centre d'enfouissement obsolète en un Pôle environnemental porteur de développement économique pour la région.

L'engagement des communes de la **Costa Verde** dans ce projet d'envergure traduit la forte volonté d'agir collectivement en faveur de l'environnement et du développement. Ce futur site répondra à de fortes exigences en termes de qualité environnementale et de développement durable. Conçu selon les dernières normes tant sur le plan technique qu'architectural, il regroupera différentes infrastructures parmi lesquelles une unité de tri-compostage, la première de ce type en **Corse**. Outre son intérêt écologique, cette réalisation va stimuler des filières économiques liées au recyclage, et complètera un réseau régional d'équipements de gestion des déchets qui comprend le **Pôle de Vico**, le **Pôle Viggianello** et les centres d'enfouissement de **Tallone** et de **Prunelli di Fiumorbo**. Ce projet va être accompagné d'une large concertation jusqu'à son élaboration définitive. Concertation qui sera apte à donner une information complète à la population et prendra en compte l'avis des particuliers, tout comme celui des associations et collectivités. En **Costa Verde** on a donc envisagé un choix durable qui suscite des interrogations. **Gilles Vandernoot**, Docteur en Urbanisme, spécialisé depuis une dizaine d'années dans les techniques de traitement des déchets, nous a accordé une interview susceptible d'apporter de nombreux éclaircissements et des précisions techniques. C'est au titre de conseil attaché à la **Communauté de communes de la Costa Verde** qu'il s'exprime.

Comment peut-on faire confiance aux solutions préconisées avec le recul que l'on a par rapport à celles de l'enfouissement et de l'incinération des déchets ?

Le choix de l'incinération pour la **Corse** s'éloigne fort heureusement aujourd'hui car il était porteur pour l'avenir de difficultés financières pour les collectivités locales et d'atteintes à l'environnement. Aujourd'hui la **Corse** souhaite s'orienter vers d'autres techniques garantissant un environnement sain et une stabilité, voire une réduction des coûts de traitement.

Les améliorations urgentes sont en cours avec la mise aux normes de plusieurs **Centres d'Enfouissement des déchets ménagers**, ceux-ci garantissant contre la pollution des nappes phréatiques et contre l'émission de gaz à effet de serre. Le tri sélectif est aussi en pleine expansion. Mais cette amélioration ne suffit pas puisqu'on continue de mettre en décharge beaucoup de déchets recyclables et tous les déchets organiques (épluchures, déchets de repas...) contenus dans les ordures ménagères.

Or il existe aujourd'hui une technologie qui permet de valoriser environ 65 % des ordures ménagères résiduelles : c'est la technique du tri-compostage.

Comment fonctionne cette technique et que rejette-t-elle ?

Cette technique consiste à séparer de façon mécanique et optique les déchets organiques (pour les transformer en compost agricole) et les déchets valorisables (plastiques, fer, aluminium, cartons, emballages divers...). Après un contrôle qualité, ces produits sont destinés à la revente.



Le site de la déchetterie où sera implanté le pôle environnemental

Ce qui ne peut pas être valorisé, soit environ 35 %, est enfoui en centre de stockage. Il s'agit de produits secs, donc inertes et non productifs de lixiviats, «jus de décharge». Ces produits secs sont surtout composés d'emballages complexes ou de petite taille (par exemple les pots de yaourt en plastique).

Dans quelle mesure une usine de ce type génère-t-elle une pollution, et quelles sont les garanties techniques avancées ?

Une usine de tri-compostage, c'est fait pour améliorer une situation, résoudre les problèmes actuels de pollution et préserver les contribuables d'une forte augmentation des coûts de traitement des déchets ! Ce n'est pas fait pour aggraver une situation déjà lourde de conséquences sur l'environnement !

Mais il s'agit d'un environnement industriel et toute l'attention des concepteurs doit porter sur cinq points essentiels : l'absence d'odeurs liées au compostage, le traitement interne de toutes les eaux de l'usine, l'absence de bruit, le contrôle et la maîtrise des accès, et enfin l'intégration dans le site.

Même si l'**usine de Cervioni** n'en est aujourd'hui qu'au stade du concept industriel, les éléments techniques de base retenus garantissent une très bonne qualité de projet, de niveau européen. Dans ce type d'usine, il ne peut y avoir de demi-mesure. L'excellence environ-

des déchets fait débat



à la production industrielle ou agro-alimentaire, ou à la production culturelle par exemple.

Aujourd'hui le tri-compostage est certainement la technique de traitement la mieux maîtrisée dans le monde et on dispose maintenant d'améliorations techniques et de nombreuses références sur une période de près de 30 ans.

Mais le fait de bénéficier de techniques performantes ne doit pas faire oublier que le meilleur déchet est celui qui n'est jamais produit ! Il faut donc intensifier la prévention des déchets, agir sur les producteurs de biens de consommation et sur la grande distribution, et il faut que chaque consommateur fasse sa part du travail en évitant certains produits suremballés, en évitant les emballages complexes ou en pratiquant le tri sélectif. Il faut aussi mettre en place des traitements de proximité, partout où c'est possible, en particulier pour les déchets organiques. Les spécialistes misent aussi beaucoup sur la recherche de nouveaux produits biodégradables susceptibles de remplacer les emballages aujourd'hui issus de la pétrochimie. Seule cette combinaison de moyens et d'actions permettra de d'aborder sereinement la question du traitement des déchets pour les 20 ans à venir tout en s'adaptant à l'évolution démographique de la Corse .

Il faut savoir que le stockage actuel des déchets au-dessous du village de **Cervioni** a créé une situation intenable par sa nocivité et tout un chacun s'accorde sur ce point. C'est pourquoi d'autres solutions ont été appréhendées et leur mise en place ne saurait tarder à être exposée au public suivant les procédures en vigueur.

nementale est une nécessité, un devoir vis-à-vis de la population locale et de toute la Corse.

Comment les déchets seront-ils acheminés jusqu'à l'usine ?

Les déchets seront acheminés par camions provenant de centres de transfert. Ces centres de transfert permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de production, de limiter ainsi les coûts de transport et de réduire le nombre de véhicules sur la route. Dans le cas du **site de Cervioni**, la seule solution d'entrée et sortie des véhicules qui puisse être retenue est celle d'un accès par la route départementale reliant **Cervioni** à **Prunete**. C'est d'ailleurs la seule qui fera l'objet des études nécessaires à son adaptation.

Le tri-compostage est-il une solution à long terme ?

Une usine de tri-compostage est prévue pour avoir une durée de vie de 20 à 25 ans. A terme, le bâtiment restera et sera affecté à un nouvel usage lié



Gilles Vandernoot aux côtés de François Berlinghi, président de la Communauté de Communes de la Costa Verde



RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

Vamos

La 13^{ème} édition du Festival du cinéma espagnol et latino-américain se déroulera du 25 mars au 2 avril à l'Espace Diamant à Ajaccio. L'édition 2010 propose une programmation variée, ouverte à tous les publics et d'une grande qualité. Au programme : le meilleur du cinéma latino-américain en VO, bien sûr, mais pas seulement...

► Qualité et originalité

Plusieurs des films programmés sont déjà devenus des références au regard de la qualité des distinctions obtenues comme «*Sin nombre*»⁽¹⁾, le film américano-mexicain de Cary Fukunago, «*La nana*»⁽²⁾, le film chilien de Sebastián Silva, «*Postales de Leningrado*»⁽³⁾, le drame vénézuélien de Mariana Rondón, ou encore «*Ander*»⁽⁴⁾, le dernier film de Roberto Castón... La moitié des films de cette treizième édition ont, au pire, été sélectionnés lors des meilleurs festivals internationaux (festival américain de Deauville, Sundance film festival, festival international de Tokyo), au mieux ils ont été primés comme le film «*El secreto de sus ojos*» de Juan José Campanella qui vient d'être récompensé le 7 mars dernier par l'Oscar 2010 du meilleur film étranger !

Au-delà de la qualité des films projetés, le festival se caractérise également par une origina-



Si le festival Latinità se limitait à sa naissance, en 1997, à la projection de quelques films en version originale sous-titrée destinés aux lycéens, on peut dire treize ans plus tard que la manifestation a atteint l'âge de raison. Cette année, près de vingt films sont programmés pour le plus grand plaisir des sept mille spectateurs attendus.

Un public nombreux et fidèle qui a été conquis au fil des ans par l'originalité des films projetés et par leur qualité souvent reconnue au niveau mondial.

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

- ◆ Les membres du jury seront présents du 30 mars au 1^{er} avril .
- ◆ Le réalisateur, **José Antonio Quirós**, sera présent. Son film, «*Cenizas del cielo*», soutenu par **Greenpeace**, sera présenté en avant-première nationale à **Ajaccio** le 26 mars. La réalisatrice, **Marie Noëlle Sehr**, réalisatrice de «*La mujer del anarquista*», sera, quant à elle, présente le 2 avril.
- ◆ Le 29 mars, l'acteur **Josean Bengoetxea** viendra évoquer le film «*Ander*» dont il interprète le rôle-titre.
- ◆ **Jérôme Anciberro**, journaliste du **Monde** et spécialiste des religions, animera une conférence sur l'**Opus Dei** en marge du film «*Camino*» le 31 mars à 18h.

al Cine con Latinità !

lité assumée dans le choix des genres cinématographiques de cette édition 2010. Chose plutôt rare, le spectateur ajaccien pourra ainsi choisir de voir, dans la langue de **Cervantès**, un film d'horreur («**REC 2**» du réalisateur **Jaume Balagueró**), une comédie cubaine («**La corne d'abondance**» de **Juan Carlos Tabío**), un peplum («**Agora**» du réalisateur **Alejandro Amenábar**), ou encore un film écologiste («**Cenizas del cielo**» soutenu par l'association **Greenpeace**). Des thèmes originaux qui viennent contrebalancer un thème récurrent du cinéma espagnol, la guerre civile, laquelle sera abordé cette année sous d'autres angles grâce à la projection de plusieurs films. Amour, foi en la justice et force des liens familiaux sont les piliers du film «**La mujer del anarquista**». Pour réaliser son film, qu'elle présentera au festival, **Marie Noëlle Sehr** s'est inspirée d'une histoire vraie. On pourra apprécier le traitement de la thématique du libre-arbitre face à l'idéologie dominante par **José Luis Cuerda**, réalisateur de «**Los girasoles ciegos**» et par **Helena Taberna** qui présentera, en avant-première nationale lors du festival, son film «**La buena nueva**».

autres formes d'expression artistique : «*le festival est l'occasion d'investir d'autres modes d'expression que le 7^{me} art dans le seul but de favoriser l'enrichissement culturel mutuel (exposition, conférence, théâtre, musique, danse) comme le confirme le spectacle exceptionnel qui donnera le coup d'envoi du festival...*». Et l'adjectif «*exceptionnel*» n'est pas usurpé pour qualifier le spectacle d'**Antonio Najarro**, danseur et chorégraphe du **Ballet national d'Espagne**, qui ouvrira le festival. En effet, «**Jazzing Flamenco**»⁽⁵⁾, est une suite de tableaux interprétés par 12 danseurs où la tradition du flamenco aux racines andalouses trouve de nouvelles formes d'expression dans les musiques soul, blues et jazz jouées en live par cinq musiciens.

Pas de doute, la programmation exigeante et variée de cette édition 2010 devrait parvenir à attirer un large public de cinéphiles, scolaires et étudiants mais également tous les curieux de culture et les amateurs de découverte.

► Favoriser l'enrichissement culturel

Une sélection pointue qui explique en partie le succès de la manifestation. En partie seulement car les organisateurs ne veulent pas cantonner le **festival Latinità** à une simple projection de films. «*Depuis sa création, le Festival s'est inscrit dans une dynamique d'échanges autour de la culture hispanique et latino-américaine sans jamais oublier son ancrage dans la culture corse. L'originalité du festival réside dans sa volonté de partage culturel*». Une volonté de partage qui va de pair avec une ouverture sur les



⁽¹⁾ Prix du Jury 2009 du Festival du film américain de Deauville et lauréat du Sundance film festival 2009, le festival indépendant du film américain créé en 1981 par Robert Redford).

⁽²⁾ Prix du public du Festival Paris Cinéma 2009 et grand prix du jury du meilleur film étranger du Sundance film festival 2009.

⁽³⁾ Prix international du jury du Festival international de Sao Paulo 2007.

⁽⁴⁾ Festival de Berlin 2009 (prix du jury) et Cinespaña 2009 (meilleur film).

⁽⁵⁾ Le spectacle d'ouverture du Festival Jazzing Flamenco le 25 mars est quatre fois nommé aux Premios Max, équivalents hispaniques des Victoires de la musique.

ASSOCIATION LATINITÀ

Tél + Fax : 04.95.21.50.63

e.mail : association.latinita@laposte.net

Les places de cinéma sont en vente sur place et à l'espace **Diamant**.

Les places du spectacle sont en vente à **Ajaccio** chez **Rhapsodie** et à la **Librerie La Marge**.

Plus d'infos sur www.latinita.fr

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- **Prêts immobiliers**
- **Prêts aux professionnels et aux entreprises** (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- **Assurances de prêts**

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux. Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

Corsica

PAR G.P.

PROPRIANO : A misericordia

Les membres de l'association recherchent de vieilles photographies de l'intérieur de l'église de Propriano. Elles seront rendues à leur propriétaire après avoir été reproduites. Plus de renseignements au 04 95 76 14 41.



Et stage de danse africaine

Un stage de danse africaine est prévu à la salle de danse de l'atelier du mouvement les samedi 27 et dimanche 28 mars à Propriano. Les intervenants seront **Sandra Cologne** pour la danse africaine et la conscience corporelle et **Jean-Baptiste Gbadoe** pour les percussions. Horaires : Samedi de 14 heures à 15 heures 30 et de 16 heures 30 à 18 heures. Et dimanche de 11 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 16 heures. Renseignements au 06 84 76 25 60.

TIZZANO-CAMPOMORO : Sortie de la société mycologique

La société mycologique organise pour les dimanche 4 et lundi 5 avril, dans la région de Tizzano et Campomoro une sortie avec une randonnée le dimanche après-midi puis un hébergement le soir à Tizzano; le lundi un pique-nique sera organisé à Campomoro sur le sentier du littoral. Inscription sur le téléphone du club au 06 81 69 16 01, impérativement avant le 21 mars.



PETRETO-BICCHISANO : Fiderazioni di u riacquistu economicu suciali è culturali di a Corsica

La Fresc propose un accompagnement dans son local associatif au cœur de Bicchisgia avec un espace de réflexion et de travail pour les membres de l'association, les porteurs de projets et tous ceux qui souhaitent participer au développement territorial à ses côtés. Les bureaux sont ouverts au public les mardis et mercredis de 9 heures 30 à 12 heures 30, et de 14 heures à 18 heures. Ils sont ouverts aux groupes de travail de la Fresc et aux partenaires les jeudis de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures.

Contact : La Fresc au 04 95 25 46 49. Email : fresc@orange.fr ou fresc@vaddi-e-paesi.com. Contact de l'animatrice **Dominique Faux** au 06 03 45 26 52.

FIGARI ET SOTTA : L'arbitru suspend ses activités

Le club intercommunal des aînés ruraux, l'Arbitru, signale à ses adhérents que ses activités des lundis, mardis et jeudis sont suspendues pour quelques jours jusqu'au 29 mars à Figari et Sotta. Il leur sera impossible d'occuper les locaux durant cette période. Les activités reprendront le 30 mars.



PERI : Stage d'aquarelle

Organisé dans les locaux du Liamu Gravunincu, un stage d'aquarelle reçoit les peintres amateurs le dimanche 21 mars à Peri de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures. Au programme, vous apprendrez tout ce qu'il faut savoir sur l'aquarelle, comment tendre un papier, la confection du liant et du diluant, la confection des godets, le principe de base de la couleur. On réalisera une aquarelle sur papier avec utilisation de la gomme arabique. Le matériel

mis à votre disposition est le suivant : gobelets d'aquarelle, pinceaux, gomme arabique et diluant, papier. Renseignements et inscriptions au 06 12 23 63 40. Les places sont limitées à 10 personnes maximum.

AULLÈNE : Réserve de pêche

Le président de la pêche aullénoise vous signale qu'afin de participer activement à la protection du patrimoine piscicole et aquatique, et afin de préserver la gestion des espèces, une réserve de pêche a été créée sur la commune. La pêche sera donc interdite sur les portions suivantes : ruisseau du Chiuvo-ne en amont du pont (route départementale 69), jusqu'aux sources incluses et ruisseau de l'Aneddu en amont du pont (route départementale 69) jusqu'aux sources incluses.



SARI SOLENZARA : Marché

Un marché est organisé une fois par mois dans le village avec ses étals de produits artisanaux et évidemment ses produits régionaux et denrées alimentaires à base de produits corses. A cette occasion la rue principale est fermée à la circulation à partir de 7 heures, de l'embranchement du port à la descente de Mare e festa. Prochain marché le deuxième samedi d'Avril.



GALERIA : Association A Sentinella

Par arrêté préfectoral, l'association A Sentinella a obtenu l'agrément au titre de la protection de l'environnement dans les limites du cadre géographique de la commune. Pour obtenir plus d'informations, la présidente **Rosette Celeri** est à votre disposition au 04 95 62 02 38.



GRANACE : Souscription pour l'église

L'associé **Santa Maria**, pour la rénovation de l'église **Santa Maria** de Granace vous propose de participer à la souscription pour la réfection du lieu de culte. Les dons peuvent être versés sur le compte de l'association n° 028700700804 N au **Crédit Lyonnais** ou versés à la trésorière **Corinne Lagarde**, de même qu'à la présidente **Marie-Angelique Bartoli**. Tel : 04 95 77 17 39.



PETRETO : Cours de Yoga

Des cours de yoga traditionnel sont dispensés à l'association **Campa in Armunia**. Vous apprendrez les notions relatives à la relaxation, la concentration, la respiration. Ils se déroulent les mercredis de 18 heures à 20 heures à Petreto. Renseignements au 04 95 74 00 10 ou au 06 83 47 16 00.



VICO : Stage PNL en systémie

Maître praticien en programmation neuro-linguistique et psychothérapeute, **Dominique Lamari** propose un stage PNL en systémie ou le tri dans l'héritage familial. Ce stage est ouvert à tous les 2, 3, et 4 avril prochains au couvent de Vico. Renseignements et inscriptions au 05 46 91 12 98.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

28

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI "DU LANCONE"
Siège : Lieu-dit Lustincone, 20620 Biguglia
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Mathieu Cumbo, Lot n°25, Lotissement A Casetta, 20600 Furiari
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

48

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SARL KALLISTE EnR**
Entre les associés : SAS RINA immatriculée sous le numéro 492 170 212 00012

Siège social : Immeuble le Béarn - Avenue de la Libération - 20200 Bastia ; et Monsieur Hervé PIERRET, né le Né le 04/04/1967 à Nancy (54) Demeurant 15 Rue de Negron - 13118 ENTRESSEN
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Capital social : 50.000 euros divisés en 500 parts sociales de 100 euros chacune, libéré à hauteur de 20% soit 10000 euros au moment de la constitution de la société

Objet social : Le commerce de gros de produits à énergies renouvelables, de biens d'équipement d'énergie thermique, aussi bien pour des activités de commerce intérieur que pour du commerce de gros international (importation/exportation). Cela comprend les prestations de services liées à ces ventes, à savoir l'assemblage, le reconditionnement, l'étiquetage, l'entreposage, la logistique d'acheminement avec livraison des marchandises commandées. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérant : Monsieur Hervé PIERRET associé, Demeurant 15 Rue de Negron - 13 118 ENTRESSEN élu pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ssp en date du 26 février 2010, il a été constitué une Société Civile ayant pour :

Dénomination : I FRATI
Siège : Route des Sanguinaires, lieudit « FRATI » 20304 Ajaccio,
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers,
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros
Gérant : Mr Philippe BIZOT demeurant 113, rue du Cherche Midi 75006 Paris.
RCS : Ajaccio

Pour insertion,

30

Office Notarial

SCP MAMELLI
Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, Officier Public, notaire à Saint-Florent (Haute-Corse), le 3 mars 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 5 mars 2010, bordereau n°2010/239, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : "LAEJULINE"
Siège : Olmeta di Tuda (20273), Santa Maria, C/o Monsieur et Mme Paul Leron
Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".
Durée : 99 ans
Capital : 2000,00 euros
Apports en numéraire
Gérance : Monsieur et Mme Paul Leron, demeurant, à Olmeta di Tuda (20273), Santa Maria
Cession de parts : Libre entre associés
RCS : Bastia

Pour avis,
Le notaire.

27

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08 mars 2010, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : 2 GRAINS DE SABLE
Capital : Mille euros (1000 euros), divisés en cent (100) parts de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées
Siège : Pôle d'Activités commerciales de Vigna Majo, 20110 Propriano
Objet : Vente de vêtements et accessoires femmes, vente de chaussures et vente de lingerie,
Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières, y compris la prise de participation ou d'intérêts dans toute entreprise en France ou à l'étranger, de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : Quatre-vingt dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports en numéraire : 1000 euros
Co-gérante : Mme Solari Claude Raymonde épouse Battini, François Dominique, née le 16 février 1948 à Marseille (13), demeurant Hameau de Mola, 20100 Sartène
Co-gérante : Mme Micaelli Marie-Françoise Valérie épouse Demillier Philippe, née le 21 novembre 1964 à Nice (06), demeurant Hameau de Mola, 20100 Sartène
La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

34

B. LEONELLI

Avocat à la Cour
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 10.03.2010, enregistré à Bastia le 10.03.2010, bordereau n°2010/247, case n°8, il a été constitué sous la dénomination sociale "SCI VITO", une Société Civile Immobilière ayant pour **objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le **siège social** est fixé à Calvi (20260), Tramariccia, Route d'Ajaccio.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des **apports en numéraire** dont le montant s'élève à la somme de 1000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Mme Françoise Orsoni épouse Vitoux, demeurant à Calvi (20260), Route d'Ajaccio, Tramariccia, laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

47

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15.03.2010 il a été constitué une société **Dénomination sociale** : DU PORT VIEUX

Siège social : LIEU DIT RIPPI, 10123 PILA CANALE

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 euros

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et notamment le cautionnement hypothécaire de la SCI, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Madame MONIQUE MIURA ALLEGRI, 66 COURS NAPOLEON, 20000 Ajaccio

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 mars 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : FRANDY
Siège : Ajaccio (Corse), 41, Cours Napoléon
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros
Gérance : Mme Christiane Michèle Padovani née Matysiak, demeurant à Ajaccio (Corse), 41, Cours Napoléon ;
- Monsieur Frédéric Christian Padovani, demeurant à Ajaccio (Corse), 41, Cours Napoléon ;

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant l'unanimité.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet,
ou le gérant.

63

Ojfi-alister

Société d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON

CORSAIRE SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence Prince Impérial - 20000 Ajaccio
518 944 954 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du 21 décembre 2009, l'associée unique a nommé Monsieur Pascal MORIN, demeurant à BASTELICACCIA (20129), La Mascarone, Chemin de Carditelli, en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

62

Ojfi-alister

Société d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON

TROTTEL DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence Prince Impérial - 20000 Ajaccio
509 553 392 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du 15 décembre 2009, l'associée unique a nommé Monsieur Pascal MORIN, demeurant à BASTELICACCIA (20129), La Mascarone, Chemin de Carditelli, en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.



CONSEIL GENERAL

AVIS DE MARCHE

AAPC 07/2010

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département
Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr
Fax : 0495550237

Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel,
11, Avenue Jean Zuccarelli,
F - 20200 Bastia
Tél : 0495348185,
Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_JJLYzcdB

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :

Département de la Haute-Corse
Service Juridique et de la Commande Publique,
à l'attention de M. Filippi Antoine
Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage
F - 20405 Bastia Cedex 9
Tél : 0495555779

Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237, URL :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_JJLYzcdB

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité territoriale
Services généraux des administrations publiques
Département de la Haute-Corse.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Travaux géotechniques de réparations, confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution : Travaux d'exécution
Lieu principal d'exécution : Réseau routier départemental. Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un Accord-cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur. Durée (reconductions comprises) : 48 mois.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'exécution du marché sera réalisée par l'émission d'un bon de commande à chaque survenance du besoin. Montant mini annuel : 100.000 euros T.T.C. Montant maxi annuel : 400.000 euros T.T.C.

II.1.5) Description succincte du marché : Travaux géotechniques de réparations, confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger.

II.1.6) Classification CPV : 45233140, 45233142, 45233320, 45262620, 45111230

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Terrassements, interventions en mode acrobatique, purges de talus, ancrages, grillages et barrières, béton projeté, maçonneries. Montant mini annuel : 100.000 euros T.T.C. Montant maxi annuel : 400.000 euros T.T.C.

II.2.2) Options : Oui. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

II.3) Durée de l'accord cadre : La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 12 mois à compter de sa notification (48 mois reconduction comprises).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 35 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG

Travaux. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;

- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC5) ;

- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;

- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- Prix : 70 %
- Valeur technique : 30 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 07 /2010

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 27 avril 2010 à 12h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Au regard du droit national français, il s'agit d'un marchés à bons de commande avec montants minimum et maximum (art.77 du CMP). Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex
Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Fax : 0495323855.
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12 / 03 / 2010

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 27 avril 2010 à 12h00

Le Président,
Paul GIACOBBI.

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce légale n°31, parue dans le présent journal du 5 mars 2010, concernant la constitution et l'avis d'apport de la société ROGLIANO CONSTRUCTION SAS.

Il fallait lire :

Apports en nature :

D'un fonds artisanal de maçonnerie générale

Au lieu de :

Apports en nature :

D'un fonds de commerce de maçonnerie générale.

RECTIFICATIF

A l'insertion parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", du 09/10/2010, concernant l'apport de M. Elie Assouline à la Société CAFPI.

Il y avait lieu de lire :

- A apporté son activité de "Courtage en prêts immobiliers" sis et exploité Bât. A, Cage 1, Résidence l'Ornano, Rue Chanoine Bonerandi, 20200 Bastia

Et non : (Rue Paratojo, Résidence Riviera, 20200 Bastia, indiqué par erreur).

SCILASCAUX

Société Civile Immobilière
Au capital de 3.048.98 euros
Siège : Zonza Lieu-dit "La Testa"
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Registre du Commerce : Ajaccio : 399 314 244

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à Petra Bianca, Arazu Soprano, n°42, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

RECTIFICATIF

A l'annonce légale n°59, parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 12 au 18 février 2010, N°6031.

Concernant la Société DÉPÔT EQUIPEMENT SPORTIF CORSE.

Il y a lieu de lire : Les associés ont décidé la dissolution pour arrivée du terme.

En lieu et place de : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société

39

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009, les associés de la SCEA TERRAZZONI FRERES, Société Civile au capital de 237600 euros, dont le siège social est sis Lecci de Porto-Vecchio, Route de Calarossa, "Ferme Avicole Corsoeuf", 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n°326492014 ont décidé de proroger la durée de leur société de 99 années et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante : "**Durée** : La durée de la société a été prorogée de 99 années par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009 et expirera le 12 février 2112 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation".
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

40

BASTIA AUTOMOBILES SERVICES

SARL au capital de 71428,57 euros
Siège : Lieu-dit Fornaquina
RN 193 - 20600 Furiani
N° RCS Bastia 499 984 094

Aux termes des décisions unanimes collectives des associés en date du 4 février 2010, il a été décidé de nommer des commissaires aux comptes, à savoir :

- **Titulaire** : Mme Arrichi Marie-Ange, domiciliée, 5, rue Paul Colonna d'Istria, Résidence Arc en Ciel, à Ajaccio (20090).

- **Suppléant** : Monsieur Albert Ferretti, domicilié, 5, rue Paul Colonna d'Istria, Résidence Arc en Ciel, à Ajaccio (20090).

Et de constater la démission de son poste de co-gérant de M. Jean-Marc Istria, demeurant, 27, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio, et ce à compter du 04/02/2010.
M. Michel Cicheri reste gérant.
Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

42

DOLCEVITA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Résidence Les Hameaux de Favone
20135 Conca (Corse du Sud)
504 174 541 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2010, il résulte que :

- Les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

38

LICAR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 5, rue des Halles
Ajaccio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 477 785 091

Suivant délibération du 10 mars 2010 de l'assemblée générale extraordinaire des associés a été décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter dudit jour, Monsieur Lonnais Yannick, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Lieu-dit Alzo di Sole, Les Genêts, d'Alzo di Sole, Bât. 1, en remplacement de Monsieur Chevallier Lionel, démissionnaire.

Pour avis et mention,

33

EURL DANIEL

Capital : 22.624 euros
Siège : rue Maréchal Juin
20137 Porto-Vecchio
RCS 441 625 175

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant AGE en date du 11 mars 2010, les associés de la Société EURL DANIEL, ont décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit :

Ancienne mention : Fabrication et vente de sorbets et glaces artisanales.

Nouvelle mention : Extension objet social - La société a pour objet :

La fabrication et la vente de sorbets et de glaces artisanales, ainsi que la fabrication et la vente à emporter de restauration rapide chaud et froid, tels que (paninis, sandwiches, crêpes, salades, également la vente de boissons fraîches (tels que : café, jus de fruits, bière en bouteille ou cannettes, vins en carafe dans le cadre d'un repas).

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

36

LAURENT COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : 34 et 36 Boulevard Paoli - 20200 Bastia
RCS Bastia : 352 658 678

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24.02.2010, il résulte que la collectivité des associés de la Société LAURENT COIFFURE a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 01.01.2010. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Anciennes mentions :

Gérants : M. Yvan Allegrini, demeurant Immeuble Le Florence, Bât. C, 20200 Ville de Pietrabugno ;

M. Jean-Laurent Allegrini, demeurant Immeuble Le Florence, Bât. C, 20200 Ville de Pietrabugno ;

Nouvelles mentions :

Président : M. Yvan Allegrini, demeurant Immeuble Le Florence, Bât. C, 20200 Ville de Pietrabugno ;

Directeur Général :

M. Jean-Laurent Allegrini, demeurant Immeuble Le Florence, Bât. C, 20200 Ville de Pietrabugno ;

Mentions complémentaires :

- **Admission aux assemblées et droit de vote** :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

67

Me Alexandre SANTONI

Notaire - Bancarello - Route de Sartène
20169 Bonifacio

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
Monsieur Georges Sauveur GRAVINI, Retraité de l'Education Nationale, époux de Mme Alexandrine ZUCCONI, sans profession, demeurant à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (20144), Taglio Rosso.

Né à Bastia (20200), le 4 octobre 1946. De nationalité française.

Marié sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de BASTIA (20200), le 30 décembre 1967 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 08 mars 2010.

Informations concernant l'opposition :

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio.

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

44

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2009, le siège social de la SCI CAGNANO a été transféré **Plaine du Caribou, 20228 Cagnano**. La société sera immatriculée désormais au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

49

Le Néflier

SCI au capital de 1502,14 euros
Migliacciato, Voie Romaine,
20243 Prunelli di Fiumorbo
430172353 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 février 2010 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Anthony DOMINICI, demeurant, 31 rue de l'Echiquier, 75010 Paris, en qualité de nouveau gérant, à compter du 25 février 2010 pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Lina Dominici, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

15

Dossier N°08/00282
Audience du 15 Juillet 2009 - Arrêt n°138
Chambre Correctionnelle

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA

La Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de Bastia, par arrêt du 15 juillet 2009, a constaté que l'infraction d'exécution de travaux sans déclaration préalable commise à Ajaccio le 08.08.2006 était constitutive d'une faute commise par :

Della Santina Ange-Marie

Né le 04 novembre 1933 à Ajaccio (20)

Demeurant Rue de l'Oratoire

Immeuble Le Cinto - Bât. A1

20000 Ajaccio

- La Cour a condamné le susnommé à payer un euro de dommages et intérêts à la commune d'Ajaccio, et la somme de cinq cents euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

La Cour a, en outre ordonné :

1° - La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux :

Corse Matin - L'Informateur Corse

2° - L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant un mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'Ajaccio.

Pour extrait conforme délivré
à Monsieur le Procureur Général
Sur sa réquisition,
Le Greffier,

14

Dossier N°08/00265 - TGI Ajaccio
Arrêt n°134/09 du 15 Juillet 2010
Désistement de pourvoi le 12.02.2010

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de Bastia du 15 Juillet 2010

- Désistement de pourvoi le 12.02.2010

Centofanti Eric

Né le 20 avril 1973 à Ajaccio (20)

Demeurant Chemin des Vignes

20167 Afa

A été condamné pour exécution de travaux non autorisés par un permis de construire à une amende de 3000 euros et à la démolition de la construction irrégulière dans le délai d'un an à compter de la présente décision et à une astreinte de 30 euros par jour de retard passé ce délai.

La Cour a, en outre ordonné :

1° - La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux :

Corse Matin - L'Informateur Corse

2° - L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant un mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'Ajaccio.

Pour extrait conforme délivré
à Monsieur le Procureur Général
Sur sa réquisition,
Le Greffier,

26

NERI GRISCELLI ET FILS

Société Civile
Au capital de 7623 euros
Porté à 13.232 euros
11, Allée de la Plage
Résidence du Golfe - 20166 Porticcio
393 264 387 RCS Ajaccio

Par délibération du 01/03/2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 5.609 euros, pour le porter à 13.232 euros, par voie de création de 368 parts sociales nouvelles.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises
(Nds, bilans, états dendettement...)

PAR MINTEL 3617 infogrefe
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD268 PR 46,160 Construction d'un enrochement à Levie

Référence acheteur : MAPA 2010-011

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Travaux de terrassement (520 m³ de déblais), 685 m³ d'enrochement, 105m³ de remblai, 95 m³ de matériaux drainant, 8 m³ de galette béton, 25 m de bordure pierre.

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix fermes et actualisables

Forme juridique :

solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Remise des offres : 12/04/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Juin 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde.

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les coupes types à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 15/03/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

53

**SCP TOMASI - SANTINI
VACCAREZZA
BRONZINI DE CARAFFA**

Suivant acte sous seing privé en date du 19 février 2010, à Bastia, enregistré à Bastia le 15 mars 2010, bordereau n°2010/264, case n°6.

La Société SARL MELESA, dont le siège social est fixé à Résidence l'Isulana Place Delaney, Rue Général Graziani, 20220 l'Île-Rousse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 448 153 858.

A vendu à Mme Frédérique Chandy, née le 30 septembre 1959 à Chamalière (Puy de Dôme), demeurant, 3, rue Pierre Bayle, 75020 Paris.

Le droit au bail d'un local sis à l'Île-Rousse, rue Paoli, donnant sur la place du Canon, dans lequel est exploité un fonds de commerce de Bazar-Souvenir objet d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 448 153 858.

Moyennant le prix de 40.000 euros.

La prise de possession a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, la SCP TOMASI-SANTINI-VACCAREZZA-BRONZINI DE CARAFFA, Avocats, 6, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

04

**PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET
DE LA COMMUNE D'OLMETA-DI-TUDA**

1ère parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010-61-10 en date du 2 mars 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Olméta-di-Tuda, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Madame Carole SAVELLI, demeurant Domaine d'Aquaniella BP 9 20220 L'ÎLE-ROUSSE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'Olméta-di-Tuda :

- mardi 6 avril 2010 de 8h30 à 12h
- vendredi 16 avril 2010 de 13h30 à 16h
- vendredi 23 avril 2010 de 8h30 à 12h
- jeudi 6 mai 2010 de 13h30 à 16h

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la Mairie d'Olméta-di-Tuda, du 6 avril au 6 mai 2010 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie d'Olméta-di-Tuda et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

32

**GUIDICELLI GRAZIANI
AMBROGI**

Société Civile de moyens au capital de 1200 euros
Siège : 2, Avenue Fred Scamaroni
20220 l'Île-Rousse (Corse)
438 927 410 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, il résulte que :

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 31/12/2009 celle suivante : **GRAZIANI AMBROGI SANTUCCI**.

- Patrice Santucci, demeurant à l'Île-Rousse (Corse), Le Domaine de l'Île-Rousse, Bât. A, a été nommé co-gérant en remplacement de Monsieur Antoine Joseph Guidicelli, gérant démissionnaire.

- A compter de ce jour, la gérance est assurée par : Mme Apollonie Graziani, Monsieur Jacques Ambrogi et Monsieur Patrice Santucci.

- Le capital social a été ramené d'un montant de 1200 euros à 800 euros par annulation de 4 parts remboursées de 100 euros l'une.

- Enfin, le capital social a été augmenté d'un montant de 400 euros par souscription en numéraire, pour le porter de 800 euros à 1200 euros.

En conséquence, les articles 3, 7 et 15 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.



09

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE FOURNITURES COURANTES

ACHAT

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Université de Corse - Pasquale Paoli

Correspondant : Nicolai Pierre Mathieu, Pôle de la commande Publique
22 av. Jean Nicoli, 20250 Corte.

Téléphone : 04 95 45 02 06/ 04 95 45 06 68 - Télécopieur : 04 95 45 06 73 -
courriel: marchepublic@univ-corse.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

Objet du marché : Fourniture et livraison de ramettes de papier

Les catégories de papier pouvant être commandées sont les suivantes :

Ramettes: A4 et A3 Blanc-80 g; A3 Blanc-90g à 115g; bristol A4 et A5-200 g blanc et couleur - Papier brouillon A4 blanc et couleur (vive ou pastel) - 60g -
Le papier demandé sera du papier contenant 100% de fibres recyclées.

Type de marché de fournitures : achat.

L'avis implique un marché public

Procédure : procédure adaptée (article 26 II du CMP).

Lieu d'exécution : Université de Corse, Corte, Ajaccio, Bastia, Cargèse.

Caractéristiques principales: Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Montants et durée du marché : Le présent marché est conclu pour une période ferme de 12 mois et est reconductible 3 fois.

Période ferme : durée 12 mois - montant minimum : 10.000 euros HT - montant maximum : 30.000 euros HT

Reconduction 1 à 3 : durée 12 mois- montant minimum : 10.000 euros HT - montant maximum : 30.000 euros HT

Refus de variantes

Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 50%)

2. Prix des prestations (pondération : 50%) décomposé de la manière suivante :

Papier blanc A4 80 g (70%) - Papier blanc A3 80 g (10%) - Papier blanc A3 90/ 115g (5%) - Papier blanc bristol A4 200 g (2,5%) - Papier blanc bristol A5 200 g (2,5%) - Papier brouillon couleur pastel A4 60g (5%) - Papier brouillon couleur vive A4 60g (5%)

Justificatifs à produire : Se référer au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : VENDREDI 9 AVRIL 2010 à 17:00 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Obtention du DCE ou des renseignements administratifs et techniques : gratuitement sur www.univ-corse.fr ou sur le profil acheteur : www.kleoon.com : http://www.kleoon.com/dematernet/formulaire_3_Detail_Consultation.asp?consultation_ID=9837 ou encore sur demande aux coordonnées du correspondant désignées ci-dessus.

Conditions de remise des offres : Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limite contre récépissé ou avec avis de réception postal à l'université de Corse- pôle de la commande publique - 22 av Jean Nicoli - 20 250 Corte ou par voie électronique sur le profil acheteur : www.kleoon.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 MARS 2010.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia chemin Montepiano, 20200 Bastia.

60

COMMUNE DE LUCCIANA

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère parution,

Par arrêté Municipal en date du 11 mars 2010, Monsieur Le Maire de LUCCIANA a prescrit une enquête publique portant sur la Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour une durée de 31 jours. Cette enquête se déroulera du 21 avril 2010 au 21 mai 2010 inclus.

Monsieur Jean-Paul SIMONI, demeurant, 4, rue Carnot, 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia et assurera une permanence en Mairie comme suit :

- le mercredi 21 avril 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le vendredi 30 avril 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le mardi 11 mai 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le vendredi 21 mai 2010 de 14 heures à 17 heures,

Le dossier de Modification de PLU, ainsi qu'un registre d'enquête paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie de LUCCIANA, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 21 avril 2010 au 21 mai 2010 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de LUCCIANA, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport "Enquête Publique pour la Modification du PLU", 20290 Lucciana.

Au terme de l'enquête publique une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet de Haute-Corse, et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la Mairie de LUCCIANA, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Joseph GALLETI.

10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AMENAGEMENT DE L'EGLISE PAROISSIALE DE SANT'ANDREA DI COTONE NUMERO DE REFERENCE 8/2010

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes de la Costa Verde

Maison du Développement - RN 198 - 20230 San Nicolao
Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

Correspondant : Mme ORSINI Danielle

Administration Générale
Section Marchés Publics

Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale

Objet du marché : Restauration de la toiture de l'Eglise Paroissiale de SANT ANDREA DI COTONE

Caractéristiques du marché :

- Dépose de la toiture existante
- Dépose des pierres en arase
- Chainage
- Pose nouvelle toiture

Lieu d'exécution : Les travaux doivent être réalisés sur la commune citée ci-dessus.

Délai d'exécution : 4 mois + 20 jours de préparation maximum

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er mai 2010

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Budget de la Communauté de Communes de la COSTA VERDE : 20%

Conseil Général de la Haute-Corse : 80%

Collectivité Territoriale de Corse : 10%

Délai de paiement 35 jours (art. 98 du CMP)

Langue et monnaie utilisée : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

L'unité monétaire utilisée est : L'Euro

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus :

1. Le Prix : 60%
2. Les délais : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP

Conditions de participation : Les candidatures seront sélectionnées en application des articles 43, 44, 45, 46, 52 et 156 du CMP

Situation juridique / références requises :

Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L5212-1 du Code du Travail ;

Capacités économiques et financières : Références requises, renseignements prévus à l'article 45 du CMP

Renseignements complémentaires :

Les candidats devront utiliser les formulaires DC4 et DC5 pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr

Dématérialisation des procédures : Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'un dossier complet est disponible sur le site <https://www.achats.publicscorse.com/cccv> cependant les offres de candidatures doivent parvenir par voie papier.

Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus :

M. Le Président de la Communauté de Communes de la COSTA VERDE

RN 198 - 20230 San Nicolao

Contact : Mme ORSINI Danielle

Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

Maîtrise d'oeuvre :

SARL FILIPPI ARCHITECTES ASSOCIES - 20200 Bastia - 04 95 31 50 84

Délai d'introduction des recours et juridiction compétente :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu à l'article R 551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R421-1 un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal Administratif de Bastia - 20200 Bastia

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

11 mars 2010

Délai de validité des offres : 120 jours

Date limite de réception des offres : 19 avril 2010 à 11h

P/le Président,
François BERLINGHI.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET
www.corse-information.info

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2009

En application de l'arrêté du 8 décembre 2006 - (Article 133 du Code des Marchés Publics 2006)

MARCHE DE TRAVAUX MARCHES DE 20.000 à 49.999 euros HT

INDICATION OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal Attributaire
Accès Plage de Vanga di L'Oru	29/07/2009	Entreprise ALBERTINI Christian	20221
Maîtrise d'oeuvre Travaux Chapelles	03/02/2009	SARL ATLAS ARCHITECTURE	20200
Maîtrise d'oeuvre Travaux Hameaux	02/03/2009	Cabinet CAPOROSI - PERISSE	20200

MARCHES DE 50.000 à 89.999 euros HT

INDICATION OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal Attributaires
Remise en état Plage de Prunete	30/04/2009	Entreprise ALBERTINI Christian	20221
Aménagement du Hameau de VELONE	12/11/2009	Entreprise BONALDI Pierre	20230

MARCHES DE FOURNITURES MARCHES DE 20.000 à 49.999 euros HT

INDICATION OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal Attributaire
Achat de Carburant	26/03/2009	BP France	95866
Location Bennes	26/03/2009 26/03/2009	Toussaint Assainissement BIGHELLI François	20213 20230
Réparation véhicules	26/03/2009 26/03/2009	ROSSI SA CORSE POIDS LOURDS	20221 20620

MARCHES DE 133.000 à 205.999,99 euros HT

INDICATION OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal
Acquisition véhicule benne tasseuse	29/07/2009	ROSSI Diffusion	20221

MARCHES DE SERVICES MARCHES DE 20.000 à 49.999 euros HT

INDICATION OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code Postal Attributaire
Réalisation d'une campagne de communication	26/03/2009	Corse Energie Environnement	20221
Assurance-Risques statutaires	01/12/2009	CNP Assurances	75716

COMMUNE DE CORTE

AVIS D'ATTRIBUTION

- Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :**
Commune de CORTE
20250 Corte
Tél : 04 95 45 23 00
- Objet du marché :**
Travaux divers d'entretien et travaux neufs sur la voirie communale
- Nom du titulaire :**
Groupement CORSE Travaux / SIALELLI Travaux
- Montant TTC du marché (marché à bons de commande) :**
* Minimum : 108.000 euros
* Maximum : 540.000 euros
- Date d'envoi à la publication :** 5 mars 2010

**ABONNEZ-VOUS A
"L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"
6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

17

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Pasquale Paoli II (SARL)
Hameau de Fornu - Bisinchi
20235 Castello di Rostino

Activité : Vente de vêtements et accessoires import export

RCS Bastia : B 514 134 428, 2009 B 350
Etablissement principal : Imm. Poli, Ave Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation secondaire RCS

Ajaccio : 2009 B 401

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

18

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Gestion Provence Location (SAS)
Aéroport de Bastia
20290 Lucciana

Activité : Location de voitures, camions ou bateaux

RCS Bastia : B 437 839 426, 2006 B 351

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

19

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Jaboulet Olivier
Le Port - Erbalunga
20222 Brando

Activité : Pose de menuiserie, restauration de meubles, parquet, cuisines...

RM : N°422 995 555 (147.99.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire judiciaire.

RESOLUTION DU PLAN

20

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SNC Sampiero Sports Tabacs
18, Bd, Wilson - 20260 Calvi

Activité : Articles de sports débit de tabacs, souvenirs

RCS Bastia : B 383 054 038, 2005 B 318

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

21

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Serra Gilles Dominique Vincent
Lieu-dit Astro - 20214 Calenzana

Non inscrit au RCS Bastia

Gérant associé de la SNC Sampiero Sports Tabacs

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

22

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Serra Louis Blaise

Lieu-dit Astro - 20214 Calenzana

Non inscrit au RCS Bastia

Associé de la SNC Sampiero Sports Tabacs

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

23

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Serra Luc

Lieu-dit Astro - 20214 Calenzana

Non inscrit au RCS Bastia

Associé de la SNC Sampiero Sports Tabacs

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

24

Par jugement en date du 09/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Damiani Serra Marie

Lieu-dit Astro - 20214 Calenzana

Non inscrit au RCS Bastia

Associée de la SNC Sampiero Sports Tabacs

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

JLC PLOMBERIE

Sigle : « JLC »

SARL au capital de 150.000 euros
Siège social : Route de Scopetto
20114 Figari
RCS Ajaccio 507 646 479

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2010, la collectivité des associés décide :

- de transférer le siège social du Vallistrella, Olmello 20146 SOTTA à **Route de Scopetto 20114 FIGARI** à compter du 01/01/2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Monsieur Olivier, Georges CAPPONI, né le 06 octobre 1973 à PORTO VECCHIO, de nationalité française demeurant Poggiale 20114 FIGARI. Les fonctions de Monsieur Jean, Luc CHEVRE sont maintenues.

La Gérance,

CUMA DE SANTA AGATA

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun en liquidation
Au capital de 3.658,78 euros
Siège : Chez Mr BARCELO Daniel
20270 AGHIONE
419 462 577 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/03/2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel BARCELO, demeurant 20270 AGHIONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Daniel BARCELO 20270 AGHIONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

BOC'ANGELI

SCEA au capital de 8.100 euros
Siège social : Campo Quercio, Antisanti
20270 Aléria
RCS Bastia 432 312 700

**REMPLACEMENT
DE LA GERANCE**

La collectivité des associés de la SCEA dénommée "BOC'ANGELI" réunis en assemblée générale ordinaire le 01/02/2010, a décidé :

De nommer en qualité de nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 01/02/2010 :

- Mr Guy, Paul, Henri MIZAE, demeurant à Lieu dit Alzitone 20240 GHISONACCIA.

En remplacement de Monsieur Alain, Georges MIZAE, gérant démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****AMENAGEMENT DE L'EGLISE PAROISSIALE
DE SAINT JEAN DE POGGIO MEZZANA
NUMERO DE REFERENCE 9/2010****Pouvoir adjudicateur :**

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du Développement - RN 198 - 20230 San Nicolao
Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

Correspondant : Mme ORSINI Danielle

Administration Générale
Section Marchés Publics

Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale

Objet du marché : Restauration des peintures intérieures de l'Eglise Paroissiale de SAINT JEAN DE POGGIO MEZZANA

Caractéristiques du marché :

Enduit
Chassis
Peintures intérieures

Lieu d'exécution : Les travaux doivent être réalisés sur la commune citée ci-dessus.

Délai d'exécution : 4 mois + 20 jours de préparation maximum

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er mai 2010

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Budget de la Communauté de Communes de la COSTA VERDE : 20%

Conseil Général de la Haute-Corse : 80%

Collectivité Territoriale de Corse : 10%

Délai de paiement 35 jours (art. 98 du CMP)

Langue et monnaie utilisée : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

L'unité monétaire utilisée est : L'Euro

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus :

1. Le Prix : 60%
2. Les délais : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP

Conditions de participation : Les candidatures seront sélectionnées en application des articles 43, 44, 45, 46, 52 et 156 du CMP

Situation juridique / références requises :

Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L5212-1 du Code du Travail ;

Capacités économiques et financières : Références requises, renseignements prévus à l'article 45 du CMP

Renseignements complémentaires :

Les candidats devront utiliser les formulaires DC4 et DC5 pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr

Dématérialisation des procédures : Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'un dossier complet est disponible sur le site <https://www.achats.publicscorse.com/cccv> cependant les offres de candidatures doivent parvenir par voie papier.

Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus :

M. Le Président de la Communauté de Communes de la COSTA VERDE

RN 198 - 20230 San Nicolao
Contact : Mme ORSINI Danielle
Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

Maîtrise d'oeuvre :

SARL FILIPPI ARCHITECTES ASSOCIES
20200 Bastia - 04 95 31 50 84

Délai d'introduction des recours et juridiction compétente :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu à l'article R 551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R421-1 un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal Administratif de Bastia - 20200 Bastia

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

11 mars 2010

Délai de validité des offres : 120 jours

Date limite de réception des offres : 19 avril 2010 à 11h

P/le Président,
François BERLINGHI.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

SCP François GRIMALDI

Paulin SANTONI

Notaires Associés
à Prunelli di Fiumorbo (Haute-Corse)

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 8 mars 2010, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia le 11 mars 2010, bordereau n°2010/256, case 1.

La Société dénommée PÂTISSERIE GUIDICELLI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.244,90 euros, ayant son siège social à Ghisonaccia (Haute-Corse), identifiée sous le numéro SIREN 322 148 057 RCS Bastia.

A cédé à : La société dénommée SARL C.M.M. Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000,00 euros, ayant son siège social à Ghisonaccia, Avenue du 9 Septembre, Immeuble Lisa Marie, identifiée sous le numéro SIREN 518 865 316 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de fabrication, vente de pains, exploitation d'un salon de thé, fabrication, achat et vente de pâtisserie, nougatier, confiserie, biscuiterie, glaces, petite restauration, débit de boissons 1ère catégorie, situé et exploité à Ghisonaccia, 20240, avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés et pour lequel fonds la SARL "PÂTISSERIE GUIDICELLI", est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 81 B 97 Siren 322 148 057.

Prix : Cent vingt mille euros (120.000,00 euros), s'appliquant savoir :

- Aux éléments incorporels pour Quatre vingt quinze mille cent cinquante neuf euros quatre vingt quatre centimes (95.159,84 euros) ;

- Aux éléments corporels pour Vingt quatre mille huit cent quarante euros seize centimes (24.840,16 euros).

Prise de possession à compter de ce jour. Les oppositions devront être faites en l'Office Notarial de Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, où domicile est élu dans les Dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique,
Signé : François GRIMALDI,
Notaire.

TPM

SAS au capital de 122.000 euros
Siège : RN 193 - 20600 Bastia
335 174 447 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège de 20600 Bastia, RN 193, à **06110 Le Cannet, 24, route des Bréguières, Villa Les Naiades**, à compter du 1er janvier 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

CUMA DE SANTA AGATA

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun en liquidation
au capital de 3 658,78 euros
Siège : Chez Mr BARCELO Daniel
20270 Aghione
419 462 577 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale réunie le 01/03/2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Daniel BARCELO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2009.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

61

Maître LUISI Philippe

Avocat
20, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio
Tél/Fax : 04 95 50 50 50

LOCATION GERANCE

Par acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 11 mars 2010, enregistré à Ajaccio, Centre des Impôts le 16 mars 2010, bordereau 2010/190, case n°2. Monsieur Muraccioli André, demeurant, 10, rue des Terrasses Fleuries, 20090 Ajaccio.

A donné en location gérance à Made-moiselle Leoni Liliانا, demeurant à appartement 173, Résidence Terra Bella 1, 20166 Porticcio. Un fonds de commerce de "Studio de photographie", sis 5, Avenue Beverini, 20000, pour une durée d'UN (1) an renouvelable par tacite reconduction à compter du 10 mars 2010.

Pour avis,

31

LE BOUT DU MONDE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : 34, rue Clémenceau
20260 Calvi (Corse)
510 902 877 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2010, il résulte que :

- Mme Angèle Ferracci, demeurant à Calvi (Corse), Chemin de la Serra, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Théodore Luciani, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

56

AVIS DE DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation du 26 mai 2008 : Le Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Informations concernant le débiteur : de la SCI KALLISTE, dont le siège social est Lotissement Les Collines, 20260 Calvi, mandataire provisoire Monsieur Alain Gouth.

* L'état de collocation a été déposé au Greffe le 11 mars 2010 au Tribunal de Grande Instance de Bastia, chambre des redressements judiciaires.

* Les contestations seront recevables, dans le délai de trente jours, à compter de la date de la présente publication auprès du Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Date d'établissement de l'avis :
11 mars 2010

52

BAIL DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er mars 2010, effectué à Casamozza et enregistré à Bastia le 12 mars 2010.

Mme Jacqueline Astier, gérante de la SARL "LE COLIBRI", loueur de fonds RC N° 71 B 30, sise à Casamozza, également domicile du gérant.

A donné en location gérance à Mme Yang Yu-Jang, demeurant à 05, rue Rataud, 75005 Paris.

Un fonds de restaurant à l'enseigne "LE COLIBRI", exploité à Casamozza, 20290 Lucciana.

Pour une durée de UN an à compter du 1er mars 2010, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

06

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A DECLARATION D'INTERET GENERAL, INSTITUTION DES SERVITUDES ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET DE DESSERTE FORESTIERE PORTE PAR LA COMMUNE DE FOCICCHIA

1ère parution.

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrête n°2010-64-17 en date du 05 mars 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation du projet de desserte forestière porté par la commune de FOCICCHIA.

Les pièces du dossier seront déposées dans les Mairies de FOCICCHIA, d'ALTIANI et de PIEDICORTE DI GAGGIO pour une durée de 37 jours du 30 Mars 2010 au 5 Mai 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, dans les Mairies de FOCICCHIA, d'ALTIANI et de PIEDICORTE DI GAGGIO ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, aux Maires ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront aux registres. Monsieur Serge BARDOUX désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de FOCICCHIA - (20212 FOCICCHIA)

Mardi 30 Mars de 14h à 17h
Mardi 4 Mai de 14h à 17h

Mairie d'ALTIANI - (20270 ALTIANI)

Mercredi 5 mai de 14h30 à 17h30

Mairie de PIEDICORTE DI GAGGIO - (20251 PIEDICORTE DI GAGGIO)

Mardi 4 mai de 10h00 à 13h00

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, dans les Mairies et à la DDTM (8 Bd Benoite Danesi 20411 BASTIA Cedex) où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 10 mars 2010,
Le Chef de Service

Eau -Foret - Risques par interim, Alain LEBORGNE

05

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAN GIULIANO

CAPTAGES de NESPULU

1ère Parution.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-18-1 en date du 18 janvier 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de SAN GIULIANO, avec établissement des périmètres de protection du captage de NESPULU situé sur la commune de Saint André de Cotone. Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de SAN GIULIANO et de SAINT ANDRE DE COTONE, pendant 30 jours, du jeudi 01 avril au vendredi 30 avril 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mlle Marie Céline PIERRE, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de SAN GIULIANO - 20230 San Giuliano

Jeudi 1er avril 2010 de 8h30 à 12h
Vendredi 16 avril 2010 de 8h30 à 12h
Vendredi 30 avril 2010 de 8h30 à 12h

Mairie de SAINT ANDRE DE COTONE - 20221 Saint André de Cotone

Jeudi 1er avril 2010 de 14h à 18h
Vendredi 16 avril 2010 de 14h à 18h
Vendredi 30 avril 2010 de 14h à 18h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en Mairies de SAN GIULIANO, de SAINT ANDRE DE COTONE, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoite Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 18 janvier 2010, P/ Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire, Joseph MATTEI

59

Maître Claire

DAUDIN-BRANDIZI
Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités
RN 198 - 20213 Folelli

Lors de l'assemblée générale réunie le 31 décembre 2009, les associés de la Société d'Aménagement d'ARASU, SARL, en liquidation au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à Sainte Lucie de Porto-Vecchio (20144), Chez M. Boucher, La Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio (330 264 573 RCS Ajaccio), ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Monika Boucher, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter dudit jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

58

MILLE ET UN VOYAGES

EURL au capital de 7800 euros
Siège : Fiumo d'Oso
San Gavino di Carbini - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 12/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "MILLE ET UN VOYAGES"

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège : Fiumo d'Oso, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Opérateur de voyages et de séjours

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

Capital : 7800 euros

Gérance : Mme Nancy Duborget née Norroy, le 15/12/1970, à Dunkerque, demeurant Fiumo d'Oso, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au RCS de Ajaccio

La gérance,

37

WEBAXIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège : Résidence Lantéa - Villa 11, Efrico 17
20167 Sarrola-Carcopino
RCS : 517933420 Ajaccio

Par décision du 1er mars 2010, l'associé unique Monsieur Sébastien Antoniotti, demeurant, Résidence Lantéa, Villa 11, 20167 Sarrola-Carcopino.

- A transféré le siège social à Route du Vazzio, Lot 3 F, 20090 Ajaccio, à compter du 1er mars 2010, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention :

Le siège social est fixé Résidence Lantéa, Villa 11, Efrico 17, 20167 Sarrola-Carcopino

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé Route du Vazzio, Lot 3 F, 20090 Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

55

AVIS RECTIFICATIF DE CONSTITUTION

Dans l'annonce légale parue dans le n°6305, du 12 mars 2010, concernant l'avis de constitution de la SARL JMS.

Il fallait lire :

Dénomination sociale : JMS

Pour avis rectificatif et mention,
Le gérant.

CONSEIL GENERAL**AVIS DE PUBLICITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un Accord-Cadre.

Durée : N.C.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : Travaux courants, tous corps d'état, de transformation, de réparation ou de réfection sur les bâtiments gérés par le Département (8 lots)

Référence acheteur : 2009-050

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure ouverte

Lieu principal d'exécution : ensemble des bâtiments gérés par le Département de la Corse-du-Sud

Description : Travaux courants, tous corps d'état, de transformation, de réparation ou de réfection

Classification CPV :

Principale : 45000000 - Travaux de construction

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Allotie , à bons de commande

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont acceptées

Options : oui

au sens du droit européen, il s'agit de chaque période de reconduction du marché (lot)

Lot N° 1 - Gros oeuvre Maçonnerie - CPV 45260000

VRD, Gros oeuvre, maçonnerie, plâtrerie, ravalement, peinture, revêtement extérieur, charpente bois, cloisons et aménagements intérieurs, étanchéité, couverture, désamiantage et ouvrages communs, équipements techniques concernés par ce lot.

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 400.000 euros HT/an

Lot N° 2 - Travaux de menuiserie - CPV 45421000

Menuiseries extérieures et intérieures, menuiserie aluminium, stores et fermetures, vitrerie, miroiterie

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 100.000 euros HT/an

Lot N° 3 - Travaux de métallerie - CPV 45261000

Métallerie, charpente, couverture métal.

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 50.000 euros HT/an

Lot N° 4 - Electricité - CPV 45310000

Electricité

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 350.000 euros HT/an

Lot N° 5 - CTravaux de chauffage, de ventilation et de climatisation - CPV 45331000

Chauffage, climatisation, ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 100.000 euros HT/an

Lot N° 6 - Travaux de peinture - CPV 45442100

Peinture, revêtements intérieurs, faux plafonds.

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 200.000 euros HT/an

Lot N° 7 - Carrelage - CPV 45431000

Carrelage, revêtements muraux, revêtements de sols.

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 70.000 euros HT/an

Lot N° 8 - Plomberie - CPV 45330000

Plomberie, sanitaire.

Quantité/Étendue : Marché à bons de commande sans seuil minimum et maximum -

Montant donné à titre indicatif : 70.000 euros HT/an

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix révisibles

Forme juridique :

groupement solidaire

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Capacité économique et financière :

Références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années,

appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

Marché réservé : NON

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Valeur technique de l'offre

Dossier à retirer :

CONSEIL GÉNÉRAL DE CORSE DU SUD

Unité comptabilité et Administration

Rue Fiorella - BP 414

20183 AJACCIO

Tél : 04 95 29 13 21 - Fax : 04 95 29 15 44

mèl : felia.deperetti@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 03/05/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : Palais Lantivy à Ajaccio

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : mai 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support

physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support

physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à

chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics

Le Marché étant un marché à bons de commande, l'avis implique un accord-cadre au sens du droit Européen (les marchés à bons de commande étant un type d'accord-cadre).

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

SERVICE DES BÂTIMENTS

Occhiminutti Jean-Baptiste

Fiorella - 20183 Ajaccio - Tél : 04 95 29 12 29

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montéplano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 16/03/2010

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16/03/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietracorbara du 08/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : CONSTANT PATRIMOINE,

Siège social : Marina 20233 PIETRA-CORBARA,

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés française ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 420.000 euros,
Gérance : Monsieur Joseph CONSTANT demeurant Marina 20233 Sisco

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

SOCIETE DNH

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5000 EUROS
SIEGE SOCIAL 3 RUE GENERAL LECLERC
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 11 MARS 2010 ENREGISTRE A LA RECETTE DES IMPOTS DE PORTO VECCHIO LE 16 MARS 2010 BORDEREAU N° 2010/92 CASE N° 1 EXT 164

IL A ETE CONSTITUE SOUS LA DENOMINATION SOCIALE **SARL DNH** UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AYANT POUR **OBJET** LA CREATION, CONCEPTION, FABRICATION, IMPORTATION D'ARTICLES DE PRET A PORTER BIJOUX CHAUSSURES ET MAROQUINERIE POUR UNE DIFFUSION EN GROS OU AU DETAIL

LE **SIEGE SOCIAL** A ETE FIXE 3 RUE GENERAL LECLERC 20137 PORTO VECCHIO

LA **DUREE DE LA SOCIETE** QUI PRENDRA COURS A DATER DE SON IMMATRICULATION AU RCS EST FIXEE A 99 ANNEES

LE **CAPITAL SOCIAL** S'ELEVE A LA SOMME DE CINQ MILLE EUROS REPARTIS COMME SUIV :

- DAPHNE HALEWA : DEUX MILLE SIX CENTS EUROS

- NADINE HALEWA : DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS

LA SOCIETE SERA **ADMINISTREE ET GEREE** PAR NADINE HALEWA DEMEURANT 3 RUE GENERAL LECLERC A PORTO VECCHIO ET NEE LE 13 AOUT 1961 A PORTO VECCHIO

LA SOCIETE SERA **IMMATRICULEE** AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

POUR AVIS ET MENTION,

ABONNEZ-VOUS A

“L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE”

6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros

MISE EN LOCATION GERANCE

La SARL B.D.R au capital de 120.000 euros, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 450 457 296 dont le siège social est à Sartène 20100, Place du Maggiu, a donné en location gérance à l'EUURL URZIALELLU, au capital de 1000 euros, société en formation, dont le siège social est sis Propriano, 20110, 7, Avenue Napoléon, un fonds de commerce de "vente au détail" de produits corses et, notamment de tous produits alimentaires et boissons à emporter et/ou à consommer sur place ainsi que de tous produits artisanaux - vente de vins et alcools à emporter - vente en ligne et expédition de ces mêmes produits - petite restauration à base de produits corses" - situé 7, Avenue Napoléon, 20100 Propriano, connu sous l'enseigne de "TEMPI FA", avec effet au 01 avril 2010 et pour une durée de 2 années et 9 mois entiers, soit jusqu'au 31 décembre 2012, propageable ensuite, à défaut de dénonciation, par tacite reconduction.

Pour avis,

SCI U CAMPO TONDU

07, Chemin du Campo Tonda
20200 Pietranera

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision collective en date du 10 décembre 2009, la collectivité des associés de la société SCI U CAMPO TONDU, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur François Mariotti, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SCI U CAMPO TONDU, c/o Mariotti François, 05, Chemin du Campo Tonda, 20200 Pietranera, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

A CEDER

**DROIT AU BAIL
FONDS DE 158M²
CENTRE VILLE BASTIA**

**Contact :
06 22 91 48 98**

SARL COSTA SALINA

c/o Mme Anne Hemain
Lot 126 Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 508 602 836

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 mars 2010, il a été décidé de transférer le siège social de 20137 Porto-Vecchio, c/o Mme Anne Hemain, Lot 126, Marina di Fiori, à 20137 Porto-Vecchio, Quai Pascal Paoli, Port de Commerce, à effet immédiat.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social de la société est fixée chez sa gérante, Mme Hemain Anne, Lot 126, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio, Corse du Sud

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision du gérant, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social de la société est fixé, Quai Pascal Paoli, Port de Commerce, 20137 Porto-Vecchio, Corse du Sud. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision du gérant, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

SARL BOUTIQUES OSES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège : Chez Mme Guidici Andrée
Alzitone Compagnia - 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia : 514 659 176

Suivant PV en date du 16/03/2010, il résulte que :

- La dénomination sociale a été changée :

Ancienne mention : EUURL HOSES

Nouvelle mention : EUURL BOUTIQUES OSES

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- L'objet social a été modifié :

Ancienne mention : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous pays : la création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce de vente de chaussures homme, femme, enfant et accessoires ;
Nouvelle mention : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et en tous pays : la création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce de la vente de prêt-à-porter, chaussures et accessoires, homme, femme et enfant.

Le reste demeure sans changement.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- Le siège social a été transféré, à compter du 16/03/2010.

Ancienne mention : Avenue du 9 Septembre, 20240 Ghisonaccia.

Nouvelle mention : Chez Mme Guidici Andrée, Alzitone Compagnia, 20240 Ghisonaccia.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le capital social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 euros, il est divisé en 5 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 5.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 20.000 euros, il est divisé en 200 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 200.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

LE CHALET

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia
B 412 057 564 RCS Greffe Ajaccio

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 février 2010.

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la société dont la mention était incomplète.

Les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : Siège social : ZI de Caldaniccia, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia

Nouvelle mention : Siège social : Route de Caldaniccia, Lotissement Pernicaggio, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

ALAIN IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège : Résidence Santa Lina
Bât. F - Parc Fiorella
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 482 888 088

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2010, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 19/02/2010, a décidé la dissolution anticipée de la Société GAEC U CAPRUNU, à compter du 19/02/2010.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Franchini France-Marie, demeurant Pietra Bianca, Antisanti, 20270 Aléria, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Franchini France-Marie, Pietra Bianca, Antisanti, 20270 Aléria.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

**Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com**

**CONSULTEZ
NOTRE SITE INTERNET
www.corse-information.info**



66

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction de l'administration générale
22, cours Grandval B.P. 215 - F-20187 Ajaccio Cedex 1.
à l'attention de M. le président du Conseil exécutif,

Contact : Marie-Laure Montaz-Rosset,
E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr.
Tél. 04 95 51 67 15 - Fax 04 95 51 67 80.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché : nettoyage courant des locaux de la Collectivité territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.

Catégorie de service : n°14.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : ajaccio, Bastelicaccia, Sartene, Porto-Vecchio, Corte, Bastia, Biguglia, Ile Rousse.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

nettoyage courant des locaux occupés par la Collectivité territoriale de Corse.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 90910000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

Valeur totale finale du ou des marché(s) :

Valeur : 3.060.000 euros.

Hors TVA.

PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

Une enchère électronique a été utilisée :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2009/S66-095226 du 04/04/2009.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° : 10/DAG/OO/001

LOT n° : 01

INTITULÉ : Superficie : 9259m². Montant (H.T.) annuel : - minimum : 180 000euros , maximum 255.000 euros

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 3

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

LA CLE DU NETTOYAGE, résidence Parc de la Chênaie Bât.C route de Mezzavia, F 20090 Ajaccio.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 255.000 euros. Hors TVA.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 255.000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

MARCHÉ n° : 10/DAG/OO/002

LOT n° : 02

INTITULÉ : Superficie totale : 3954 m² Montant (H.T.) annuel : - minimum : 155.000 euros , maximum : 210.000 euros

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 4

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

LA CLE DU NETTOYAGE, Résidence Parc de la Chênaie Bât.C, F-20090 Ajaccio.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 210.000 euros. Hors TVA.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 210.000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

MARCHÉ n° : 10/DAG/OO/003

LOT n° : 03

INTITULÉ : Superficie totale : 3501 m². Lieu d'exécution : Ajaccio, Bastelicaccia, Sartène, Porto-Vecchio Montant (H.T.) annuel : - minimum : 80.000euros, maximum : 115.000 euros

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 3

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

NETTOYAGE INSULAIRE, 10 allée Fuchsias ZI de Purettonne, F-20290 Borgo.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 115.000 euros. Hors TVA.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 115.000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

MARCHÉ n° : 10/DAG/OO/004

LOT n° : 04

INTITULÉ : Superficie totale : 3941m². Montant (H.T.) annuel : - minimum : 80.000 euros, maximum : 115.000 euros

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 4

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

EURO NETTOYAGE, 8, rue Paul Colonna d'Istria, F-20090 Ajaccio.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 115.000 euros. Hors TVA.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 115.000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

MARCHÉ n° : 10/DAG/OO/005

LOT n° : 05

INTITULÉ : Superficie totale : 2810 m². Montant (H.T.) annuel : - minimum : 48.000 euros, maximum : 70.000 euros

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 2

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE

DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

NETTOYAGE INSULAIRE, 10 allée Fuchsias ZI de Purettonne, F-20290 Borgo.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 70.000 euros. Hors TVA.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 70.000 euros. Hors TVA.

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN

PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 mars 2010.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 68 B, annonce n° 153 du 7 avril 2009.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, villa Montepiana, F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comite consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Service Juridique 22 Cours Grandval B.P. 215 - F-20187 Ajaccio.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 mars 2010

69

SARL CYBER PHONE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège : Port de Toga - 20200 Bastia

RCS Bastia : 441 020 237

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Par délibération en date du 26 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 250 parts sociales. Le dépôt des actes auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia a été enregistré le 04 mars 2010 sous le numéro 2010-A-439. Cette résolution est acceptée sous la condition que les créanciers antérieurs à la date de dépôt du procès-verbal de cette assemblée ne fasse opposition dans le délai légal. Les créanciers disposent d'un délai de 30 jours à compter de cette parution pour faire opposition à la réalisation de la réduction du capital.

Pour avis, Le gérant.

71

AREGNO DISTRIBUTION

ARDIS

Société par actions simplifiée

Au capital de 38.000 euros

Siège : 80, Campi, 20220 Aregno

452 585 557 RCS Marseille

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 8 mars 2010, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau. Le Président, de la société sous son ancienne formule a été nommé gérant de la société sous sa nouvelle forme. Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont démissionné de leurs fonctions à compter du même jour, et n'ont pas été remplacés. La dénomination de la société, son objet, son siège, le capital social et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Pour avis,

72

SARL "ILONA"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège : Espace Commercial Fréjorgues Ouest

394 rue Charles Nungesser

34130 Mauguio

RCS Montpellier : 489 604 884

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par AGE du 26/02/2010, la collectivité des associés de la Société "ILONA", a approuvé le transfert de siège social anciennement à Mauguio 34130, Espace Commercial Fréjorgues Ouest, 394, rue Charles Nungesser, pour le porter à Ajaccio, (20090), Résidence A. Piazzetta, Bât. E, Avenue du Mont Thabor, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Le gérant de la société est : Monsieur Frédéric Furlan, domicilié à Ajaccio, 20090, Résidence A. Piazzetta, Bât. E, Avenue du Mont Thabor. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

41

PORTU CARDU

Société Civile Immobilière

Au capital de 3.811,23 euros

Siège : Le Caveau du Marin

Quai des Martyrs de la Libération

20200 Bastia (Haute-Corse)

404 008 815 RCS Bastia

D'une décision de la gérance du 23 février 2010, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à compter du 23/02/2010 de Bastia (20200-Haute-Corse), Le Caveau du Marin, Quai des Martyrs de la Libération à **Furiani (20600 - Haute-Corse) Lieu-dit Chinchine**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com

Éliminatoires Coupe de Corse Poussins

Bonifacio, Gallia, ASPV,

Qualifiés pour Lucciana

Les éliminatoires de la coupe de Corse poussins ont été tronquées ce dernier dimanche en Haute Corse.

En effet, seul le site du stade **Jean Filippi** à **Vescovato** a permis aux éliminatoires de se dérouler de façon remarquable avec un soleil printanier. Par contre, la partie prévue sur le **stade Jean Mattei** a été reportée au dimanche 21 mars, le terrain étant enneigé et verglacé.

Organisé par la **ligue Corse** sous la houlette de **Paul Cristofari** et suivi avec beaucoup d'attention et de plaisir par le président **Marc Riolacci**, mais également par le vice-président **Marc-Antoine Luca**, **Jean-Claude Perfetti** et la **CTR Paul-Gérard Savelli**, ce magnifique plateau remarquablement préparé par les dirigeants locaux a fait l'unanimité.

Une trentaine de formations étaient donc en lice, réparties en cinq poules pour un seul qualifié.

On signalera en premier lieu la qualification de **Bonifacio** auteur d'un parcours sans faute.

Le **Gallia Lucciana** sortait lui aussi invaincu face aux **Cortonais** qui lui ont tenu la dragée haute. L'**ASPV** était lui aussi victorieux du **SCB 2**, alors que la formation du **Sporting 1** se qualifiait sans problèmes, de même que les jeunes **Casincais** de **Christophe Luigi**, soutenus par un public chaleureux et très sportif. Une bien belle journée.

Il faut à présent attendre les résultats des rencontres d'**Oletta** qui se dérouleront le 21 mars et qui qualifieront cinq nouvelles formations.



Un parcours sans faute pour les Bonifaciens qui ont fait forte impression



Le Gallia a lutté jusqu'au bout face à Corte, son plus sérieux adversaire



Le sporting s'est montré très à l'aise dans ces phases qualificatives

La finale étant prévue le 28 mars sur le **stade du Gallia Lucciana**, les seize formations qui seront en lice vont tenter de s'octroyer le trophée remporté l'an dernier par la **Jeunesse Sportive Ajaccienne**, elle aussi qualifiée pour le trophée.

SCB et Casinca



L'ASPV est sortie victorieuse de son duel avec le SCB2



Ils sont passés les jeunes protégés de Christophe Luiggi

Corse du Sud

Le stade municipal d'Afa accueillait de son côté les équipes du Sud et d'Ajaccio pour la phase départementale de la Coupe de Corse des poussins.

A l'issue des rencontres, six qualifiés ont obtenu leur billet pour la phase finale qui se déroulera sur le **stade du Gallia Luciana** le dimanche 28 Mars.

Les vainqueurs de poule

POULE 1

1. GFCOA : 16 points
2. ACA2 : 13 points
3. SCA : 8 points
4. EGS2 : 8 points
5. Alata : 4 points

POULE 2

1. JSA 1 : 16 points
2. EPORS 1 : 11 points
3. ACA 3 : 8 points
4. GFCOA 3 : 8 points
5. Bastelicaccia 2 : 5 points

POULE 3

1. Propriano 1 : 14 points
2. Bocognano 1 : 14 points
3. ASC Cannes : 10 points
4. AFA 3 : 7 points
5. EPORS 2 : 4 points

POULE 4

1. EGS1 : 16 points
2. GFCOA 2 : 13 points
3. JSA3 : 10 points
4. Propriano 2 : 7 points
5. Alata 2 : 4 points

POULE 5

1. Afa 1 : 16 points
2. Bocognano 2 : 13 points
3. Bastelicaccia 1 : 10 points
4. JSA 4 : 7 points
5. GFCOA 4 : 4 points

POULE 6

1. ACA 1 : 12 points
2. JSA2 : 9 points
3. Afa 2 : 6 points
4. Cargèse : 3 points

Dimanche 2 mai 2010

Les 1^{ères} foulées de Pino, une boucle de 13km5

La belle cité capcorsine de Pino, le dimanche 2 mai 2010, connaîtra une belle animation, avec l'organisation d'une course pédestre, « les 1^{ères} Foulées de Pino » qui fera date.

Une réelle mobilisation s'est organisée autour de ce projet initié par **Etienne Meloni**, soucieux d'apporter à son village son expérience, son enthousiasme et son formidable vécu de sportif au grand cœur.

Ce projet a été appréhendé avec ardeur par la **municipalité de Pino** et le **Comité des fêtes** qui s'investissent, sans oublier d'associer la Commune voisine de **Barretali** puisque le parcours de la course passera notamment par **Minerbio**.

Deux réunions ont déjà été tenues dans ce sens avec une assiduité remarquable devant faire de cette épreuve une véritable référence en matière d'or-

ganisation, de sécurité et d'animation autour de la course.

Un événement pour le **Cap Corse** au cours duquel les plus jeunes pourront s'initier aux choses de l'athlétisme avec le **Kit Stadium** que l'**Athlétic Jeunes Bastia** installera sur le «**Stade des Moines**», centre névralgique de la journée.

En effet, l'une des deux principales courses, celle réservée au moins de 16 ans, partira du stade à 14h pour 2km500, et l'épreuve consacrée aux adultes partira à 15h, pour une boucle de 13km500.

Parcours de rêve où mer et montagne se conjuguent sur un horizon s'ouvrant sur **Calvi** !

Renseignements : www.lesfouleesdepino.com

Infoline : 06 82 67 98 68

Doha, Nicolas Fillon engrange l'expérience



L'athlète **Nicolas Fillon**, licencié à l'**Athlétic Jeunes Bastia**, n'a pas pu aller plus loin que les séries, tant sur l'épreuve individuelle du **400m** que sur le relais **4X400**, sans pour autant avoir à rougir, la concurrence étant très relevée.

Un **championnat du monde «Elite»** exige un professionnalisme extrême et une maîtrise de tous les paramètres entourant les épreuves. L'apprentissage de la haute compétition est un exercice de longue haleine. **Nicolas Fillon** l'a entamé à **Doha**, après **Turin**, en 2009.

Echos... Echos...

● **Reims** accueillera, le 28 mars, le **National en Salle UFOLEP**. Une belle délégation insulaire sera de la partie, notamment celle de l'**A.J.Bastia**.

● **Le marathon, le semi-marathon et le 10km d'Ajaccio**, se dérouleront, le dimanche 28 mars, organisés par l'équipe de l'**ASPTT Ajaccio** que préside **Félix Antonietti**. Les inscriptions se font sur le site internet de l'**ASPTT** : www.aspttajaccioathletisme.fr. Elles seront closes, le samedi 27 mars, à 20h.

● **Les samedi 17 et dimanche 18 avril**, **Bastia** accueillera, sur la piste du **Complexe Sportif de Montesoro**, la **Coupe de la Méditerranée**, avec les sélections de la **Provence**, du **Lyonnais**, de la **Côte d'Azur**, de **Montpellier**, du **Maroc**, de l'**Algérie**, de la **Corse** etc.

● **Site internet de l'A.J.B.**, de plus en plus de visiteurs. Plus de 2600, pour février, et déjà plus de 1600 à la mi-mars ! Entre autres, on peut découvrir le classement des athlètes de l'**A.J.B.**, à la fin de la saison de Cross.

● **Les Pré-France de Cross** sont fixés au dimanche 13 février 2011 dans la région bastiaise. La décision a été officiellement entérinée par le dernier Conseil de l'**Arc Méditerranéen** qui s'est tenu le samedi 13 mars, à **Salon-de-Provence**. L'**A.J.Bastia**, le **Comité Départemental de la Haute Corse** et la **Ligue Corse d'Athlétisme** auront donc la charge de cette organisation.

● **Propriano, le samedi 13 mars**, a vu l'organisation par le **CAP** d'une compétition, au cours de laquelle les vétérans étaient aussi à l'honneur :

50m :

1^{er} Norbert Escafignoux, CAP, 7^{''}07,
2^e Vincent Pace Stora, ASPVA, 7^{''}34,
3^e Daniel Rogliano, AJB, 8^{''}03.

1000m VF :

Martine Régnier ASPTT Ajaccio, 34'24''86.

1000M VM :

1^{er} Daniel Rogliano, AJB, 3'53''10,
2^e Vincent Pace Stora, ASPVA, 4'24''11.

Hauteur VH :

1^{er} Vincent Pace Stora, ASPVA, 1m46,
2^e Norbert Escafignoux, CAP, 1m42.

Longueur VH :

1^{er} Norbert Escafignoux, CAP, 5m50.
Une expérience à renouveler.

● **Julien Bartoli**, une semaine après les France de cross et malgré quelques problèmes de santé, n'aura pas moins remporté un **10 000m** en région parisienne, en 31'15'', le dimanche 14 mars 2010. Bravo, **Julien** !

<http://ajb.athle.org>

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Etes-vous vraiment prêt à tout remettre en question ? Si c'est le cas, il faut suivre la personne rencontrée. **Affaires** : Vous aurez besoin d'une certaine audace. Vous avez choisi une voie qui n'est pas sans certains risques. **Santé** : Evitez le tabac.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous avez envie de rencontrer des amis. Profitez de votre temps libre pour organiser des sorties. **Affaires** : Les inquiétudes que vous aviez nourries vont se révéler sans fondement. C'est un grand soulagement pour vous. **Santé** : Tout va pour le mieux.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Une rencontre inattendue dans votre vie. Votre avenir en devient soudainement beaucoup plus serein. **Affaires** : Vous travaillez sur une foule de projets intéressants. Pensez quand même à prendre un peu de repos de temps à autre. **Santé** : Bien équilibrée.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous appréciez les moments passés en famille. Les soirées sont vos meilleurs moments de partage. **Affaires** : Il est plus que temps de remettre de l'ordre dans vos dossiers. Vous avez pris un retard plus que certain. **Santé** : Surveillez votre dentition.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous vivez sur un nuage. L'harmonie qui caractérise votre couple devrait durer encore longtemps. **Affaires** : Les rapaces sont derrière vous. C'est ainsi depuis que vos idées semblent plaire à vos supérieurs. **Santé** : Sortez et profitez du grand air.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous aimeriez déclarer votre passion. Votre timidité légendaire est un vrai obstacle, mais il faudra passer outre. **Affaires** : Vos aspirations sont légitimes. Vous devez absolument les faire valoir sans hésitation. **Santé** : Ne soyez pas trop gourmand.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Période pleine de douceur et de tendresse. Vous découvrez de nouvelles facettes de votre partenaire. **Affaires** : Propositions professionnelles intéressantes. A vous de bien peser le pour et le contre. **Santé** : Il faut penser à vous détendre.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Prenez le temps de réfléchir. Vous devriez peut-être éviter de fréquenter certaines personnes. **Affaires** : Vous obtenez de beaux résultats. Ils pourraient vous valoir de vous retrouver sur le tableau des promotions. **Santé** : Mangez sans exagérer.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous vivez un moment très doux avec votre partenaire. Faites en sorte que rien ne puisse venir le gâcher. **Affaires** : La fin de vos problèmes approche. Ne baissez pas les bras alors que tout va changer. **Santé** : Evitez l'excès de café.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

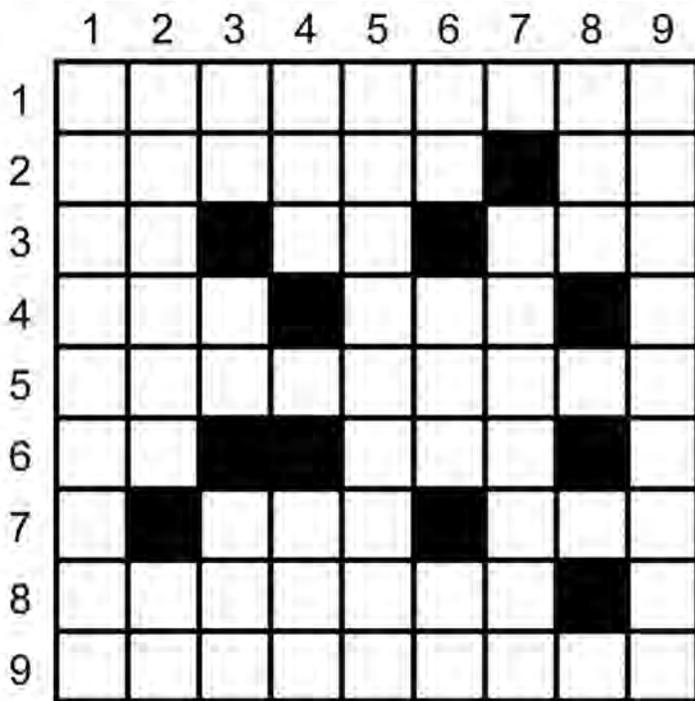
Chiffre : 7. **Cœur** : Vous manquez un peu d'entraînement. Vos amis se posent des questions à votre sujet. **Affaires** : Vous vous sentez critiqué. N'oubliez pas que ceux qui vous critiquent ne pourraient pas faire aussi bien que vous. **Santé** : Besoin de plus d'exercice.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 0. **Cœur** : Soyez prêt à répondre du tac au tac à des reproches. Ce sont de mauvais esprits qui tentent de vous humilier. **Affaires** : Ne vous énervez pas si vous savez que vous avez raison. Prenez le temps d'exposer vos arguments. **Santé** : Un peu de détente.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Répondez sans hésitation aux questions de votre partenaire. Il faut éviter un conflit à tout prix. **Affaires** : Déléguez une partie de vos pouvoirs. Sans cela, vous finirez complètement noyé sous le travail. **Santé** : Evitez les sauces trop grasses.

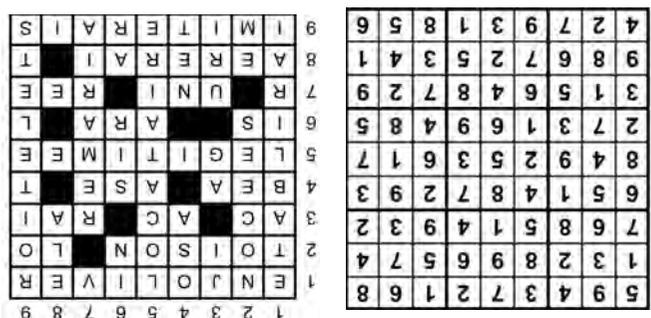
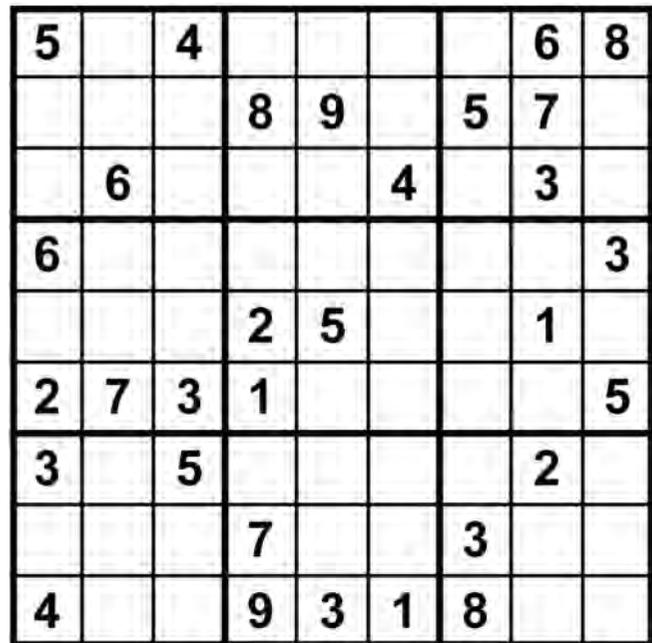


Horizontalement

1. Embellir.
2. Couverture naturelle. – Saint de France.
3. Phon. : suffisamment. – Actinium. – Rayon.
4. Fut ouvert. – Diastase.
5. Donc incontestable.
6. Sortie de Paris. – Bel emplumé.
7. Lié. – Brame.
8. Ventileraï.
9. Singeraï.

Verticalement

1. Instaurerai.
2. Célébrées. – Dans le temps.
3. Oui en argot. – Argent. – Canton suisse.
4. Y alla. – Propre.
5. Il paie pour habiter.
6. A la mode. – Monsieur anglais. – Abréviation princière.
7. Epousa pour la seconde fois.
8. Roi d'Israël.
9. Petits oiseaux.



A Settimana

12^{ème} semaine de l'année
du 19 au 25 mars 2010

Les fêtes : le 19, Joseph - le 20, Herbert - le 21, Clémence - le 22, Léa - le 23, Victorien - le 24, Catherine de Suède, Katia - le 25, Annonciation, Humbert

12^{esima} settimana di l'annu
da u 19 a u 25 mars 2010

E feste : le 19, Ghjiseppu sposu di Maria - le 20, Eribertu - le 21, A Passione. Veranu - le 22, Lia - le 23, Vitturianu - le 24, Catalina di Svezia - le 25, Annunziata.

L'info insolite

Les langues

L'engouement de l'apprentissage du chinois, en France, a fait passer cette langue au cinquième rang des langues les plus enseignées dans l'enseignement secondaire. A la dernière rentrée, 25.675 élèves choisissaient d'apprendre le chinois, alors qu'ils n'étaient que 9.328 en 2004. L'anglais reste évidemment la première langue enseignée dans le secondaire, suivie de l'espagnol, de l'allemand et de l'italien. Le chinois (5^e) étant suivi par le russe, avant le portugais.

Et au Danemark...

Désormais, à l'exemple des Pays-Bas, de la Suisse, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, une clinique danoise distribue gratuitement de l'héroïne aux toxicomanes en manque. Il faut cependant être un toxicomane volontaire et avoir déjà été traité antérieurement à la méthadone, sans résultat, pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Problème de millionnaire

La Suisse, connue pour son système d'impôts sur les revenus, parfois surprenant, est aussi particulière lorsqu'il s'agit de contraventions en matière de circulation routière. Ainsi, un tribunal du canton de Saint-Gal a-t-il établi le montant d'une amende en fonction des revenus d'un automobiliste roulant jusqu'à 57 km au-dessus de la vitesse autorisée. Et comme la fortune de celui-ci est estimée à près de 14 millions d'euros, l'amende dont il doit s'acquitter s'élève à... 202.000 euros !

Tabac

Malheureusement, en France, la consommation de tabac repart à la hausse, après une légère baisse attribuée à l'interdiction de fumer

dans les lieux publics. En 2009, par rapport à 2008, on enregistre une augmentation de 2,8% avec près de 55 milliards de cigarettes vendues. La tendance est la même chez les jeunes. 18% des 16-20 ans fumaient en 2009, contre 14% en 2008. Tout restant toutefois relatif, si l'on considère que les Français grillaient 97 milliards de cigarettes en 1991.

Toujours ce climat !

Une étude publiée dans PNAS indique que le réchauffement climatique pourrait entraîner une croissance plus rapide des arbres. Cette constatation est issue de données provenant d'arbres de 55 forêts différentes de l'est des États-Unis, d'une centaine d'années de mesures météorologiques et de 17 années de mesure d'émissions de gaz carbonique.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 20 mars 2003**, G.W. Bush ordonnait le début des lancements de missiles sur Bagdad, sous le prétexte qu'il aurait reçu des informations de dernière minute qui lui permettaient de toucher Saddam Hussein et son entourage.

► **Le 21 mars 2005**, en Chine, deux explosions sur deux sites charbonniers tuaient 60 mineurs. Un accident qui confirmait le triste record détenu par ce pays où 6.000 personnes mouraient dans les mines en 2004.

► **Le 22 mars 1946**, la Grande-Bretagne accordait l'indépendance à la Transjordanie.

► **Le 23 mars 2003**, par voie de référendum, 89,5% des Slovènes souhaitaient rejoindre l'Union européenne et 66% adhérer à l'OTAN.

► **Le 24 mars 2006**, pour s'être converti au christianisme, un Afghan risquait la peine de mort. Le pape demandait au président Karzaï de lui accorder sa grâce.

► **Le 25 mars 1957**, à Rome, les traités créant la Communauté européenne et l'Euratom étaient signés.

VAGABONDAGE

Un port sans bateaux c'est un peu comme « a scopa qui a ha granatu ma micca fiuritu »

Les couleurs bleues, blanches, jaunes donnent la vie à nos quais !

Jaune éclatant ! Comme ils sont beaux nos mimosas du côté de Folelli et Moriani ! Ils m'ont fait penser aux vers célèbres qui magnifient le printemps : « Au soleil d'avril tournant la tête il dit printemps tu peux venir ! »

Dans l'abbaye de Westminster, à Londres, on a célébré l'anniversaire de la mort de Pasquale Paoli, le 5 février 1807. Il avait 82 ans.

Napoléon, lui, en avait 28. Deux générations séparaient nos deux grands hommes.

Les bistrotts tendent à disparaître en France. Ils étaient des endroits de convivialité, voire de fraternité.

Gamin - je suis né 3 rue N.D de Lourdes à Bastia -, je jouais aux billes du côté du bar « Le Majestic » de la famille Bindi, et plus tard, j'en suis devenu un client.

Billard, siège de club cycliste, cartes (rami, belotte, manille, poker)... : Le Majestic était un creuset vivant. Entre clients de toute tendance, on parlait politique mais toujours dans le respect de l'autre.

Avez-vous atterri à « Paris Charles de Gaulle », à « Bordeaux Chaban Delmas », à « Lyon Saint-Exupéry » ? Ces villes sont fières du nom accolé à leur aéroport. Mais si vous atterrissez à Ajaccio, vous entendrez parler de Campo dell'oro. Pourtant, Dieu sait combien de villes aimeraient ajouter « Napoléon Bonaparte » On vous dira : « Mais il est ainsi baptisé » ! Alors, pourquoi ne pas l'annoncer, voire le clamer ? Aïo, o figlioli, un picculu sforzu !

Comme tous les ans au mois de mars, sur la plage du Golf Juan, on fête le retour, depuis l'île d'Elbe, de Napoléon. Et, de clocher en clocher, l'aigle vola jusqu'à notre dame qui carillonna de plus belle.

Toussaint Lenzianni

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SALON DU LIVRE 26 - 31 MARS 2010
PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES
STAND DE LA CORSE N° 35 / Allée S / HALL 1

La Corse à Livre ouvert

À l'occasion du 30^e Salon du Livre, la Corse vous donne rendez-vous
à Paris, du 26 au 31 mars, sur le stand de la CTC.
Cet évènement vous fera découvrir la richesse et la diversité
de la production littéraire insulaire.
14 éditeurs et 28 auteurs de Corse vous accueilleront
sur toute la durée du salon pour vous présenter
et dédicacer leurs ouvrages.